

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 114

Séance tenue le 4 avril 2003, à 9 h
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 AVRIL 2003 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC
CHRISTIAN LACASSE, JEAN LAROSE, GILBERT LAVOIE, LAURENT PELLERIN..... 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour! Et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Je me présente, Louise Boucher, et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je suis accompagnée de mes collègues commissaires André
10 Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Nous accueillons ce matin, l'Union des producteurs agricoles du Québec. Nous passerons deux heures et demie avec eux. C'est un maximum. Et, cet après-midi, nous poursuivrons notre audience alors que nous accueillerons six groupes et citoyens. Alors, cet
15 après-midi, pour ceux qui sont intéressés, prenez note que nous commencerons à 13 h.

Au cours de la présentation de ce matin, l'UPA utilisera le temps qu'il faut pour faire sa présentation. Après quoi, nous ferons une pause et, ensuite, la Commission pourra échanger avec vous.
20

J'informe les citoyens dans la salle qu'il y a un droit de rectification qui peut être fait pour toute personne qui croit qu'une information est erronée. Donc, il peut, en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle, user d'un droit de rectification. Il est bien entendu qu'il s'agit d'un droit de rectification et non pas d'une occasion qui vous est offerte pour contre-argumenter l'opinion des participants.
25

Alors, sans plus tarder, j'inviterais nos invités, soit monsieur Laurent Pellerin, monsieur Gilbert Lavoie, monsieur Jean Larose et monsieur Christian Lacasse, à nous faire leur présentation.
30

M. LAURENT PELLERIN :

Bonjour, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. LAURENT PELLERIN :

40 Messieurs! D'abord, ça nous fait extrêmement plaisir d'être devant vous ce matin pour présenter l'état de la réflexion des gens de l'UPA, différentes fédérations affiliées à l'UPA.

45 Certains pourraient se demander qu'est-ce que l'UPA pourrait avoir à dire sur la production porcine, particulièrement la Fédération des producteurs de porcs se présentant devant vous un petit peu plus tard dans les prochaines semaines. Je vous dirais que, avec les sujets qui ont été soulevés durant les deux premières tournées et depuis la tournée finale, que ce soit la gestion des fumiers et lisiers par approche par ferme, que ce soit la question du phosphore et plusieurs autres préoccupations, l'ensemble de ces préoccupations devrais-je dire, risque d'avoir des impacts
50 chez tous les producteurs agricoles du Québec.

55 Cette discussion-là, cette réflexion-là ne peut pas être née en vase clos que pour un groupe de producteurs. Alors, ce matin, nous allons vous présenter l'état de la réflexion de l'ensemble des affiliés à l'Union des producteurs agricoles.

60 Nous nous réjouissons, d'ailleurs, qu'après ces deux premières étapes qui, à certains moments, ont été plus houleuses que d'autres, que cette troisième étape s'enlène dans un climat qui, nous l'avions souhaité depuis le début, permette une réflexion calme, posée, un peu à distance de la première réaction émotive que plusieurs groupes et même les producteurs agricoles ont pu avoir lors de l'annonce de cette démarche des audiences du BAPE.

65 Nous étions confiants depuis le début que l'audience du BAPE permettrait de faire une bonne partie du débat, dans un climat productif, calme et constructif. Alors, c'est dans cet esprit-là que nous nous présentons devant vous, ce matin, pour ajouter notre contribution à l'ensemble des points de vue que vous avez entendus durant ces nombreuses audiences.

70 La présentation qu'on va vous faire ce matin – vous avez reçu le mémoire il y a quelques jours – la présentation qu'on va vous faire ce matin va suivre les cinq grands points qui sont là.

75 D'abord, une vue d'ensemble de notre démarche. Dans un deuxième temps, un débat conditionné par la mouvance de notre environnement, où se situe l'agriculture du Québec par rapport à toutes les grandes tendances. C'est monsieur Gilbert Lavoie qui fera cette partie de la présentation. Je reviendrai pour vous parler de notre vision de l'avenir, des moyens pour soutenir notre vision et c'est ces deux parties-là qui prendront la plus grande part de notre présentation, ce matin. Et, enfin, nous concluons avec une responsabilité à partager avec l'ensemble de la société.

80 Alors, on a essayé de vous schématiser ce qu'on va vous présenter ce matin, mais surtout l'état de notre réflexion. Depuis au-delà de deux ans, les audiences du BAPE n'ont pas été un déclencheur à ce niveau-là, elles s'inscrivent plutôt dans une réflexion qui était déjà entreprise à l'intérieur des rangs de l'UPA depuis fort longtemps et particulièrement depuis 2001 avec le colloque annuel qui a porté sur ces questions de modèles d'agriculture, ou ferme à dimension humaine, quel type d'agriculture on devait privilégier, pour se rendre compte que ce débat-là ou ce questionnement-là ne pouvait pas se faire sans regarder dans quel climat ou dans
85 quel environnement l'agriculture du Québec se situait.

Alors, c'est une réflexion qui tient compte de l'environnement politique, économique, social dans lequel on est et cette mouvance-là a sûrement obligé ou impliqué des décisions sur

90 l'agriculture du Québec, sur le type de ferme, sur le type d'agriculture qu'on pratique, décisions
qui, dans certains cas, ou orientations qui, dans certains cas, nous laissent une marge de
manoeuvre; dans d'autres cas, c'est les forces sur lesquelles on a moins de poignée ou moins
d'emprise pour orienter comment l'agriculture va se pratiquer ou s'est pratiquée dans la période
qu'on traverse. Alors, c'est la partie qu'on vous présentera sur mouvance de notre
environnement.

95 On passera tout de suite après dans ce que notre réflexion, après deux ans, deux ans et
demie, une consultation provinciale de toutes nos instances, un résumé ou un ramassage de ça
au dernier congrès de l'UPA, on vous présentera ce qu'on a ramassé comme étant une dizaine
d'éléments qui devraient supporter le développement des fermes du Québec ou le type
100 d'agriculture qu'on fera dans l'avenir au Québec.

105 Et, ces dix grandes caractéristiques nous permettront, ensuite, de regarder comment les
outils d'intervention qui sont disponibles au Québec, que ce soit des outils gouvernementaux —
assurance stabilisation, financement — que ce soit les autres outils aussi, on y verra, nos autres
outils d'intervention que nous contrôlons un petit peu plus — les outils de mise en marché,
services-conseils — quel rôle on peut leur faire jouer dans le développement de nouveaux modèles
d'agriculture au Québec.

110 On passera un bon bout de temps sur les contraintes environnementales, la dimension
environnementale, quel impact ça a sur les fermes du Québec, quel rôle on peut faire jouer à ce
chapitre-là, dimension sociale aussi. Et, enfin, la responsabilité à partager avec l'ensemble de la
société.

115 Les producteurs agricoles ont la ferme intention que le développement de l'agriculture soit
de leur première responsabilité, l'élaboration d'un modèle de ferme, aussi, et ils sont fort aussi
conscients que ça ne peut pas se faire en vase clos, que ça doit se faire avec l'ensemble des
autres intervenants de la société, la société en général même, par les instances
gouvernementales, municipales, par les échanges avec les concitoyens de chacun des milieux
ruraux dans lesquels on est présent.

120 L'objectif qu'on a voulu poursuivre dans la présentation que monsieur Gilbert Lavoie va
vous faire c'est d'essayer de décrire dans quel contexte économique, social, environnemental on
travaille, quelles sont les places sur lesquelles on pourrait avoir le plus d'influence. Et il y en a
qu'on a été obligé d'admettre sur lesquels on a très peu d'influence, toutes les questions de
125 commerce international, règles gouvernementales extérieures, on a de moins en moins
d'influence. Même nos gouvernements ont peu d'influence sur qu'est-ce qui se passe dans les
échanges internationaux. Alors, ceux-là, je pense qu'il faut les constater.

130 Et, monsieur Gilbert Lavoie, qui est économiste principal à l'Union des producteurs
agricoles, dans ses travaux de doctorat qu'il est en train de mener sous la supervision de
monsieur Martin Cloutier, professeur à l'Université du Québec à Montréal, a illustré cette
perspective globale par la méthode de dynamique des systèmes. C'est ce qu'il va vous présenter
dans la première partie de notre mémoire.

135 **M. GILBERT LAVOIE :**

Bonjour à tous! Essentiellement, comme monsieur Pellerin vous a mentionné, l'objectif de la section que je vais présenter, c'est essentiellement d'avoir une vue d'ensemble de la problématique, d'élargir les horizons, parce que c'est une problématique qui est très complexe et je vais essayer, du mieux que je peux, de vulgariser ça dans les termes le plus simple, à l'aide d'une approche schématique pour illustrer un peu la dynamique dans laquelle toute la filière agroalimentaire, puis les signaux que les producteurs reçoivent en bout de ligne et qui conditionnent leurs changements.

145 Dans le contexte où on a évolué, où l'analyse est démarrée, bon, je pense qu'il y a une accélération de la concentration, puis ça, ce n'est pas seulement sur les fermes, mais c'est à tous les niveaux de la filière agroalimentaire. On pourrait l'élargir même à tous les niveaux de la société en général au niveau économique. Et, l'intensification de l'utilisation des ressources a eu des impacts négatifs tant au niveau social qu'au niveau environnemental.

150 À date, même chez nous, on a tout le temps eu une approche d'essayer d'isoler chacun des facteurs: l'environnement, le social, l'économique, pour essayer de trouver des solutions à chacune des problématiques isolément l'une de l'autre, sauf qu'on s'apercevait rapidement qu'en voulant les appliquer nous-mêmes dans nos réflexions, que ça devenait difficile de faire une action sur l'environnement, mais qu'il n'y avait pas d'impact sur l'économie ou qu'il n'y avait pas un impact sur le volet social et, ainsi de suite.

155 Donc, l'objectif, comme monsieur Pellerin l'a mentionné, c'était d'essayer d'avoir une vue d'ensemble plus large et d'établir une stratégie cohérente ou, du moins, essayer d'identifier c'est quoi les facteurs clés qui pourraient nous arriver avec des solutions qui nous permettent de poser des gestes cohérents les uns par rapport à l'autre.

165 Donc, la vue d'ensemble s'est imposée. On a essayé de regarder plus les causes et les effets de la dynamique actuelle de la filière ou de tout l'ensemble de l'agroalimentaire. On a regardé aussi les interrelations entre les acteurs économiques: les distributeurs, les détaillants, les transformateurs, les producteurs, etc., et les avenues de solution qui nous semblaient les plus prometteuses, comme monsieur Pellerin l'a mentionné, dans le fond, les leviers qu'on a un certain contrôle dessus, comment on pouvait les orienter pour essayer de voir et corriger les impacts négatifs pour les membres.

170 Je vais commencer ici, je vais essayer de suivre avec le curseur. Rapidement, on a trois grands facteurs externes qui viennent, je vous dirais, tout conditionner l'univers dans lequel on travaille, qui sont les grandes politiques économiques, l'ouverture des marchés, puis la demande des consommateurs, bien entendu.

175 Rapidement, l'ouverture des marchés. Le but de ma présentation, ce n'est pas de tout réexpliquer les grands principes de l'ouverture des marchés, mais seulement d'en faire un constat et voir un peu comment ça a impacté après les décisions des joueurs autour de la table.

180 Bon, que ça soit l'accord de libre-échange à la fin des années 80, l'ALENA, par la suite, avec le Mexique, la ZLEA qui est en discussion, le GATT qui s'est transformé en OMC au milieu des années 90, dans le fond, tous ces accords-là ont eu comme impact d'amener l'agriculture comme une activité commerciale, au même titre que les autres activités économiques.

185 Bien entendu, on est tombé dans un univers où la notion d'importation-exportation devenait une libre circulation des produits agricoles. Ça a amené une substitution de produits et ça changeait notamment les politiques d'achat des détaillants québécois et canadiens, à la mesure qu'ils avaient accès aux marchés étrangers pour acheter leurs produits, de même que les producteurs avaient accès aux marchés étrangers pour exporter leurs produits. Ça, c'est le
190 premier élément.

Le deuxième élément, la politique économique générale qu'on vit. Encore là, sans faire un long document, essentiellement, elle est axée, on lit dans les journaux à tous les jours, la croissance du produit intérieur brut, la création d'emplois. On est en campagne électorale, on le
195 voit comment c'est des éléments qui sont importants pour la société, notamment la création d'emplois en région. Tout est axé sur la productivité et, bien entendu, le rendement sur le capital.

On le voit, les bourses ont chuté récemment, les impacts que ça a. Nos fonds de pension, la plupart des gens, nos fonds de pension sont axés sur un critère à la fin de l'année, quand on reçoit notre relevé, on est tous pareils, on regarde c'est quoi. Ces temps-ci, on
200 aimerait bien avoir des rendements positifs dessus, mais le seul critère qu'on a sur les placements de ces argents-là, ce n'est pas nécessairement le volet social de nos fonds, c'est vraiment le rendement sur le capital. Combien qu'on a eu pour notre retraite de rendement sur nos épargnes.

205 Et, finalement, les consommateurs, la notion des besoins des consommateurs avec la mouvance de la société actuelle, demandent de plus en plus des produits transformés. Ils demandent une qualité, une uniformité, puis une régularité de produits. Donc, dans le fond, à toutes les fois qu'ils vont à l'épicerie, ils veulent retrouver les mêmes standards de produits. Il y a de plus en plus de substitution entre les produits.

210 Les consommateurs, de façon générale — je reviendrai sur toute la notion des produits de niche un peu plus tard dans la présentation — mais, de façon générale, veulent tout sous un même toit, un achat rapide, retourner rapidement chez eux, manger rapidement. Les consommateurs avec, je vous dirais, la notion de relative abondance dans laquelle on vit au
215 niveau alimentaire, sont beaucoup plus en lien avec des exigences que des besoins de base de se nourrir.

Et, bien entendu, ils ont un budget limité. Ils veulent limiter les argents qu'ils mettent sur l'alimentation pour prendre leur épargne ou leurs revenus pour utiliser ça dans d'autres activités
220 économiques, que ce soit des produits de consommation courants. Donc, ça, c'est les grands axes, si on veut, qui sont externes au système.

225 Face à tout ça, là, j'ai la première boîte qui parle ici du détail de la distribution, on les a mis ensemble. Les grands distributeurs alimentaires au Québec sont, grosso modo, les mêmes qui font le détail ou, du moins, sont très apparentés. Donc, il y a une concentration qui a été observée rapidement au niveau de ce secteur-là.

230 Pourquoi? Parce que ces gens-là, essentiellement, les détaillants, sont axés sur le rendement, sur le capital qu'ils ont pour leur entreprise et compte tenu qu'on est dans un marché saturé au niveau alimentaire, le peu de croissance qu'on a vient de la croissance de la population – qui est très mince au Québec et dans le reste du Canada – donc, essentiellement, pour aller chercher de la croissance et maintenir du rendement sur leur capital, ils n'ont pas le choix que d'aller accroître leurs parts de marché. Et compte tenu qu'on est dans un marché saturé, la part de marché s'est faite par des acquisitions.

235 Essentiellement, si on regarde l'évolution de ça avec des données plus chiffrées, dans les années 70, on avait plusieurs distributeurs au Québec. On n'a qu'à les relier à Steinberg, Dominion. Il y avait les coopératives d'alimentation. Il y avait Richelieu, Métro, etc. Il y en avait plusieurs. C'est un marché qui était quand même au niveau de la distribution beaucoup moins concentré qu'aujourd'hui.

240 Fin des années 80, on avait quatre grands joueurs au Québec qui se partageaient environ 95 % de l'assiette, que ce soit Provigo, on avait Steinberg, on avait IGA et on avait, bien entendu Métro Richelieu. Et sur ces quatre grands joueurs-là, il y en avait trois qui avaient leur siège social au Québec. Il y en avait un qui était à l'extérieur de la province.

250 Aujourd'hui, on se retrouve en 2003 avec trois grands joueurs, dont un seul a son siège d'affaires au Québec, qui est Métro Richelieu, les deux autres grands joueurs étant Loblaw et Sobeys ou IGA. Donc, essentiellement, cette concentration-là a amené une pression, si on veut, sur la relation entre la marge entre le détaillant et le transformateur.

255 Donc, il y a toute une relation -- ça a accéléré, si on veut, une dégradation des marges vers la transformation. Ça a resserré les signaux pour les transformateurs. Ces gens-là, quand ils donnent des signaux, aussi, ils veulent du volume, de la régularité. Ils reprennent un peu les signaux que les consommateurs leur demandent pour pouvoir maintenir leurs parts de marché et essayer de croître dans un marché qui est très concentré.

260 Donc, essentiellement, c'est ici que je vais embarquer au niveau du secteur de la transformation. Je vais essayer d'y aller tranquillement. Je comprends que c'est un défi de vulgariser ça simplement.

265 Essentiellement, avec cette pression-là sur la marge, ça a conditionné les décisions des transformateurs qui ont dû s'adapter. Ici, essentiellement, cette pression-là à la baisse sur la marge. Les transformateurs se devaient de livrer des produits de plus en plus transformés, à valeur ajoutée, puis avec moins de marge. Donc, ils n'ont pas eu le choix. Ça a donné une pression importante sur tous les besoins en technologie et l'adaptation technologique.

270 Mais, pour pouvoir faire ces investissements-là en technologie au niveau alimentaire, ça prend du capital. Et, c'est là que la spirale commence, vous allez voir, à s'insérer. Ces capitaux-là, pour aller en chercher, ça a changé aussi la nature ou le changement de structure juridique des entreprises. Et, à cet égard-là, je vais vous donner deux exemples et, encore là, je vais nommer des noms.

275 Je vais commencer avec l'entreprise Maple Leaf, qui était en Ontario. C'est un fait un peu cocasse qui est arrivé. Face un peu à cette contrainte-là, cette entreprise, qui fait de la transformation de produits alimentaires, était contrainte d'améliorer ses marges, d'investir dans la technologie, de se développer et avait décidé, suite à une relation avec ses employés, de les mettre en lockout, essentiellement, parce qu'ils gagnaient trop cher.

280 Sauf que, ce qu'il faut savoir, c'est que le principal actionnaire de Maple Leaf Food est la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario qui, au même moment, a décidé de rentrer en grève avec le gouvernement ontarien, parce qu'ils ne gagnaient pas assez cher.

285 Donc, c'est là que je reviens avec l'exemple que je disais tantôt, dans nos grandes politiques économiques où est-ce qu'à partir du moment qu'on va chercher du capital public, le seul critère, ça devient le rendement. Parce que la présidente du syndicat des enseignantes s'est fait poser la question: «Comment vous pouvez aller en grève contre le gouvernement, parce que vous, vous ne gagnez pas assez cher, puis vous dites que les employés gagnent trop cher dans votre entreprise que vous êtes le principal actionnaire?»

290 Donc, elle a eu beaucoup de misère à se sortir de cette question-là. Mais, essentiellement, c'est un phénomène où, elle, elle a, dans le fond, peu de contrôle. Le signal qu'elle donne pour les épargnes de ses enseignants, c'est de donner du rendement sur son capital pour pouvoir dégager des marges pour la retraite et donc, le principal gestionnaire de cette
295 caisse-là est évalué, à l'instar de nos caisses de retraite à nous, sur le rendement qu'il donne à la fin de l'année et la performance.

300 L'autre élément, aussi, ce changement de structure juridique là, puis le besoin en capital, où que ça vient changer un peu la nature du développement, on peut penser au grand mouvement coopératif. On a vu dans l'Ouest des grandes coopératives historiques qui ont fait le changement de s'en aller vers des compagnies pour pouvoir accès à du capital public, pour pouvoir investir et s'améliorer. L'histoire a fait en sorte que ces grandes coopératives-là, aujourd'hui, sont devenues en très grande difficulté.

305 Si on va plus proche chez nous, on a le mouvement Coopérative fédérée de Québec qui, récemment, était à la recherche de capital, a fait des investissements importants et s'est associée avec un levier au Québec qu'on appelle la Société générale de financement. Donc, vous voyez? Mais, le point que je veux apporter, c'est qu'à partir du moment que les gens s'en vont avec du capital public, parce qu'ils n'ont pas le choix, ça change la nature de leur organisation.

310 Si je pense aux grandes coopératives dans l'Ouest qui avaient, au-delà de la mission économique, une mission sociale auprès de leurs membres, à partir du moment qu'elles

315 deviennent cotées en bourse, la mission sociale avec les membres, elles essaient de la maintenir, sauf que la pression, c'est de donner du rendement sur le capital pour pas que les épargnants qui investissent dans cette entreprise-là prennent leurs actions et les retirent.

320 Bon, bien entendu, pour pouvoir aller réussir, après un coup, c'est beau d'avoir l'argent, de vouloir investir en technologie, ça prend le savoir pour le faire. Rapidement, ici, on peut donner juste l'exemple de l'entreprise Weston qui a investi à la fin des années 80 pour changer toute sa boulangerie à Longueuil. Mais, au début, quand ils ont développé une nouvelle technologie, ils ont eu des grands problèmes, parce que les employés — ils avaient peut-être mal préparé le transfert technologique — ils ne savaient pas comment les machines fonctionnaient. Donc, ils ont été obligés de garder leur ancienne usine en fonctionnement plus longtemps que prévu pour pouvoir l'adapter.

325 Bien entendu, un coup que ces gens-là, les entreprises ont investi, ont grossi leur taille, parce que dans les économies d'échelle, dans le secteur de transformation, c'est démontré, on en parle dans le mémoire, c'est démontré dans plusieurs études, entre autres, au Québec, il y avait eu une étude qui avait été faite sur les structures d'abattage dans le porc, au milieu des années 90, qui démontre que les économies, tant d'échelle que les économies technologiques, sont très importantes. On parlait de entre 5 \$ et 15 \$ par porc. Je vous dirais que la marge de transformation jouait aux alentours de 25 \$ à 30 \$. Donc, les économies d'échelle sont excessivement importantes dans ce secteur-là. D'où l'importance des volumes pour les transformateurs. Et, bien entendu, la spirale continue. À partir du moment qu'on est dans un marché où ce qu'on veut avoir de plus en plus grand de volume, ça amène une concentration de la transformation.

340 Avec l'accroissement de la concentration, puis un endettement accru, nos transformateurs sont plus à risque qu'avant. Donc, il y a une flèche qui part ici et qui montre que le risque augmente. Et, bien entendu, ils sont plus à risque à deux niveaux. Un, ils sont plus endettés, et c'est important qu'ils aient les volumes et qu'ils aillent chercher les économies d'échelle dont ils ont besoin pour réussir. Mais, aussi, ils font face à des acheteurs — il en reste trois — qui sont concentrés, deux à l'extérieur du Québec et un au Québec.

345 Donc, face à ce risque-là, ils développent deux stratégies: soit qu'ils s'intègrent verticalement ou avec des ententes contractuelles pour faire les produits maisons; ou soit encore ils décident d'exporter pour se sécuriser leur accès au marché et ne pas être pris face à seulement trois acheteurs. D'où, dans le fond, la grande propension qu'ont les transformateurs, ici, à vouloir exporter, pour pouvoir se sortir du rapport de force avec la distribution au Québec et au Canada. Par contre, ils travaillent aussi sous forme de marque contractuelle.

355 L'autre élément, ici, qui aurait pu permettre aussi aux transformateurs québécois de se sortir de ça, c'est la mise en oeuvre de marques de commerce fortes. Sauf qu'au Québec, on en a peu de marques de commerce, que le consommateur va exiger sur les tablettes.

Donc, face à tout ce contexte-là de concentration, d'accélération un peu de la pression, bien entendu, les transformateurs se sont ramassés avec des marges moindres et ils ont commencé à pressuriser aussi les marges des producteurs.

360 Ici, j'ai un tableau, une figure qui illustre un peu ce jeu-là de marge, avec l'évolution dans le temps. C'est une évolution de la marge de filière porcine — ça vient des États-Unis — qui montre l'évolution depuis 1970 jusqu'en 2002 de la part du dollar que le consommateur paie lorsqu'il achète un morceau de porc sur la tablette.

365 On voit qu'au tout début, les producteurs allaient chercher la grande partie, dans les années 70, du dollar; le transformateur allait en chercher une certaine proportion; et, le distributeur ou le détaillant, une plus petite proportion. Avec les années, regardez maintenant en 2002, la grande proportion, au-delà de 50 % de la marge maintenant, c'est le détaillant qui l'a. Le transformateur, ça n'a à peu près pas changé, puis le producteur, non plus. En dollars courants.

370 Donc, en proportion, la proportion d'argent que le producteur va chercher du consommateur a diminué beaucoup; celle du transformateur s'est réduite beaucoup; celle du distributeur a augmenté beaucoup.

375 La question qu'on peut se poser: comment ça s'explique? Bien, essentiellement, pourquoi on a été capable au niveau de la transformation et de la production de continuer à livrer à peu près avec le même dollar des produits à valeur ajoutée et avec de la transformation, et avec toute la période d'inflation dans cette période-là? Bien, essentiellement, c'est les gains technologiques et les gains de productivité qui ont été observés tant au niveau de la transformation qu'au niveau des fermes.

380 Ici, au niveau du détail, l'autre élément qui explique ce facteur-là, c'est sûr que le consommateur, aujourd'hui, achète un produit alimentaire beaucoup plus transformé que dans les années 70. Mais, on voit que la valeur ajoutée n'est pas restée nécessairement, ni sur les fermes, ni sur le secteur de la transformation, mais est partie ici au niveau du détail.

385 Donc, ici, on va reprendre un peu la même spirale, mais du côté production. À partir du moment que les marges ont été pressurisées, les producteurs ont fait face au même constat. Parce qu'eux, vous comprenez que leur marge unitaire diminue et là, les producteurs veulent maintenir leur niveau de vie. Sauf que si j'ai moins de revenu par unité, par porc vendu, par litre de lait, par sac de carottes, etc., etc., il faut que j'en fasse plus si je veux maintenir mon niveau de vie. Si je veux me dégager un certain revenu net, je n'ai pas le choix de réagir, de poser des actions.

395 Donc, le besoin en technologie s'est fait sentir. Une façon que les producteurs l'expriment dans leurs mots, ce facteur-là, c'est qu'ils investissent de plus en plus, puis le commentaire qu'ils nous disent, c'est que: «Aujourd'hui, j'en fais plus, puis il m'en reste moins.» Donc, ce besoin de technologie-là aussi a accru le besoin en capital.

400 Ce besoin en capital là, dans le secteur agriculture au Québec a été grandement comblé par La Financière agricole, anciennement la Société de financement agricole et par, aussi, la

Société fédérale de financement. Il y avait des outils spécifiques au financement agricole et ils ont joué un rôle, ils ont rempli ce rôle-là.

405 Ça a quand même amené un changement de structure juridique au niveau des entreprises et ça a amené aussi un besoin en investissement.

410 L'autre élément aussi que les producteurs vont vous expliquer souventes fois lorsque vous les rencontrez, c'est qu'ils ont été obligés de s'améliorer pour réduire leur coût unitaire, essentiellement, parce que s'ils restaient avec les vieilles technologies, ils n'arrivaient plus. Et, donc, ils ont réinvesti. Et, en réinvestissant, ça a diminué leur marge unitaire et ils ont été capables de maintenir leur niveau de vie ou, du moins, partiellement. On va le voir tout à l'heure.

415 Il y a un autre élément ici qui est excessivement important dans le niveau agricole, c'est tout le savoir. Quand je dis *le savoir*, je fais référence aux services-conseils, aux transferts technologiques, à la recherche. Pour pouvoir conditionner le développement, on va le voir tantôt, c'est très important que ce savoir-là demeure accessible à tous.

420 Ici, il y a le terme économie d'échelle, mais un terme plus approprié au niveau agricole, ce n'est pas économie d'échelle qu'on aurait dû retrouver — c'est une petite coquille — c'est plus une économie de technologie. Parce qu'un coup qu'ils ont investi, qu'ils ont fait leur investissement, qu'ils ont fait leur nouvelle technologie, ils n'ont pas le choix de l'amener à pleine capacité, s'ils veulent être capables d'aller chercher les économies associées. C'est plus des économies de technologie que des économies d'échelle.

425 Le fait que les terres augmentent, en ce qui me concerne, ce n'est pas tellement en lien avec les économies d'échelle, que le fait que les producteurs, comme je l'ai mentionné, compte tenu qu'ils ont moins par unité, doivent faire plus d'unités pour maintenir un revenu familial décent. Donc, les volumes ont augmenté et ça a augmenté la concentration.

430 Je vous dirais ici, cette spirale-là a été bien documentée à plusieurs reprises, soit par des études du groupe de recherche en économie et politique agricoles de l'Université Laval, à l'effet que, finalement, les producteurs ont deux choix: soit qu'ils jouent la *game* de la technologie, ils s'adaptent, ou ils sortent de la production. Et, c'est ce qu'on a observé depuis plusieurs années et ce qui a amené la concentration.

435 Donc, face à cette concentration-là, le risque des producteurs s'est accru à l'instar des transformateurs et, on l'a moins vu au Québec, mais dans les autres provinces canadiennes, les producteurs se sont mis à exporter leurs produits vivants, parce qu'ils faisaient face aussi à une concentration au niveau de la transformation alimentaire.

440 Ici, les produits ont été plus massivement transformés au Québec en raison principalement des plans conjoints ou des agences de vente. Et, aussi, ça amène une pression sur la coordination ou l'intégration verticale. Mais, toute cette concentration-là ici a amené une intensification de la ressource naturelle, puis il y a eu des impacts négatifs qu'on connaît, d'où, je
445 pense, la Commission est ici, aujourd'hui.

À partir de maintenant, je vais regarder les grands outils de développement qu'on a au Québec, avec lesquels les producteurs ont travaillé, pour essayer de voir quel impact que ça a eu un peu sur cette mouvance-là. Parce que jusqu'à maintenant, c'est des facteurs sur lesquels les producteurs ont peu ou pas d'impact. C'est une mouvance. C'est des signaux. C'est des impacts qu'ils reçoivent et qui, comme producteurs, prennent des décisions sur leur entreprise.

Le premier, c'est toute la coordination horizontale. Vous avez une petite flèche rouge ici qui dit que ça vient réduire la concentration. La coordination horizontale, dans le jargon des producteurs, c'est quoi? C'est les agences de vente, les plans conjoints, les offices de commercialisation. Pourquoi c'est venu ralentir la concentration? C'est que le rôle premier de ces agences de vente là centralisées, c'est de donner égal au marché à l'ensemble des producteurs.

Un parallèle que je ferais ici, j'avais déjà étudié, au début des années 90, toute l'intensification de la filière porcine aux États-Unis, notamment en Caroline du Nord où est-ce qu'il y avait eu une industrialisation accélérée de la production. Et, lorsque j'avais été sur le terrain visiter ça, essentiellement, ce que j'avais réalisé, c'est qu'il y avait cinq grands intégrateurs, puis si tu voulais avoir accès à l'abattoir, il fallait que tu passes par un de ces intégrateurs.

Tandis qu'ici, au Québec, bien, tout le monde a accès à l'abattoir. À qualité égale, il reçoit le même revenu, que tu aies 100 truies ou que tu en aies 5 000, 10 000 ou 15 000, tu as accès aux mêmes conditions pour ton marché.

Et, aussi, nos systèmes de mise en marché pratiquent ce qu'on appelle la péréquation de transport, où est-ce que finalement peu importe où tu es localisé, que tu sois dans l'est du Québec, en Gaspésie ou à Saint-Hyacinthe ou à Saint-Jean-Valleyfield, à côté des marchés de consommation, tu vas avoir le même revenu pour ton produit et tu vas avoir les mêmes coûts d'accès au marché. Donc, il va y avoir une péréquation du transport.

Donc, ça donne une chance égale et est venu ralentir — je dis bien le terme *ralentir* — parce qu'on ne l'a pas arrêté. Les forces en présence sont très fortes. On a quand même un certain pouvoir de les ralentir et c'est un rôle où est-ce que les offices que les producteurs gèrent, compte tenu des pratiques qu'ils font, est venu ralentir ce phénomène de concentration.

L'autre phénomène, c'est le soutien de l'État. Là, aussi, il y a eu toute une grosse discussion depuis le début autour de l'ASRA. C'est sûr que l'ASRA, la façon dont le système fonctionne, c'est que les producteurs, compte tenu que l'ASRA ne couvre pas l'ensemble du coût de production, couvre seulement une partie du coût de production, compte tenu que c'est une assurance aussi, les producteurs paient une prime pour avoir accès à ce système-là, pour pouvoir rester en business, les producteurs se doivent, comme ils disent dans leur jargon «battre le système», c'est-à-dire, être plus efficaces que le système pour pouvoir se dégager une marge et pouvoir en vivre.

Bon, il y en a plusieurs qui ont accusé que l'ASRA, finalement, accélérerait ce processus-là. Moi, je pense que l'ASRA, de la façon que le système est bâti, s'il n'y a pas de productivité et

d'amélioration, c'est que le coût de l'ASRA aurait augmenté, si on n'avait pas amélioré l'efficacité du système. Et, dans la contrainte qu'on vit actuellement, tant au niveau de l'OMC mais, je dirais, aussi, au niveau des budgets de l'État, une augmentation de la facture à l'ASRA, parce que les systèmes auraient été moins efficaces, je ne suis pas sûr qu'on aurait été capable, comme société ou, du moins que l'État aurait continué à supporter le système.

Donc, ici, on a deux boîtes au niveau de l'OMC: la boîte ambrée, qui est la boîte des programmes où on retrouve l'ASRA, qui est le signal qu'on reçoit de l'OMC, c'est de les ralentir. Je vous dirais, ici, sur le soutien de l'État, on est venu stabiliser l'aide de l'État avec la création de La Financière agricole au niveau des programmes de soutien de revenu.

Mais, l'autre élément pourquoi l'ASRA, à notre avis, ralentit le système, il y a deux raisons. La première, c'est qu'elle a permis aux producteurs de réduire la pression sur le jeu des marges, où est-ce que finalement, c'est ce qui déclenche un peu tout le signal de s'améliorer, parce que les producteurs visent un revenu net familial. Un coup qu'ils l'ont atteint, ça diminue de grandement la pression sur la concentration de l'entreprise.

Le deuxième élément, c'est que l'ASRA a toujours joué un lien au niveau de la coordination. Il y a un ciment très fort au niveau de notre outil collectif qu'est la mise en marché collective, a permis de garder un lien ou un ciment entre les joueurs et de garder collectivement la mise en marché des produits. C'est un levier que l'État a dans ses mains, qui favorise la coordination des joueurs dans la filière.

L'autre élément, finalement, qu'il faut mentionner là-dessus, c'est que la coordination horizontale, ici, si on va au prochain, c'est toute la réglementation environnementale aussi qui a évolué, qui est un levier important pour donner des signaux clairs, c'est où que la société veut que le développement de l'agriculture se fasse.

La question qu'on se pose ici, c'est à savoir: la réglementation, dans un premier temps, a été faite pourquoi? Pour ralentir l'intensification de l'utilisation des ressources, réduire les impacts négatifs. Je fais ici référence à la réglementation environnementale.

Par contre, ce qu'on sent actuellement, il y a un effet, ce qu'on appelle un effet pervers de la réglementation. Si on applique la réglementation sans aucun accompagnement, sans rien, ça a comme impact d'accroître les contraintes, d'accroître les coûts sur les fermes, donc de pressuriser davantage les marges du producteur et donc, de donner un signal au gestionnaire de l'entreprise d'être encore plus efficace pour pouvoir absorber ces coûts additionnels là, qui va amener une concentration accrue de la production.

Donc, ici, l'analyse qu'on en a faite, c'est que si pour contrecarrer cette flèche-là qui vient donner un drôle de signal, c'est de dire: ça prend absolument un plan d'accompagnement, un plan de mise en oeuvre de cette réglementation-là.

Le parallèle que je pourrais faire ici, c'est de dire essentiellement, c'est un peu comme si dans une entreprise, on développe un nouveau système informatique, on fait toute la

programmation, on fait tout, sauf que lorsqu'on l'implante auprès des employés, on n'a aucun accompagnement, on n'a rien. «Voici. Le système est là. Faites-le.» C'est sûr que le système ne fonctionnera pas. Ça va grincer des dents, ça va *bucker*.

540 Donc, essentiellement, pour pouvoir avoir un succès au niveau de la réglementation, parce que la réglementation s'impose, il faut donner des signaux clairs, ça prend un accompagnement qui va permettre la mise en oeuvre de cette chose-là et ici, tout le savoir est excessivement important: le transfert technologique, le transfert de la connaissance, pour pouvoir venir, un, avec des nouvelles façons de faire en environnement, ralentir l'intensification et, aussi,
545 le soutien de l'État va devenir, parce que si on veut éviter que les marges se dégradent de ce côté-ci.

Le dernier point qui a fait aussi beaucoup de discussions, c'est toute la diversification de l'agriculture, les produits de niche, les produits biologiques, etc., etc.

550 Essentiellement, les produits biologiques, les produits dits de masse et, aussi, les consommateurs, face un peu à toute cette intensification de l'agriculture, ce qu'on appelle l'industrialisation, les consommateurs ont demandé de plus en plus des produits de niche, des produits biologiques. Donc, il y a eu ici un intérêt pour développer ces produits-là. C'est des choses qui sont regardées au niveau de l'UPA aussi.

Par contre, ce que je vous dirais, par définition, des produits de niche, ça le dit, c'est des produits de microproduction. Par définition, ce n'est pas des produits de masse. Je vous dirais, récemment, l'affaire, c'est si la marge devient intéressante et qu'il y a de plus en plus de
560 joueurs qui augmentent ici, bien, ça amène de la pression à la baisse sur les marges et une concentration encore accrue.

Je vous dirais, récemment, il y a eu environ, au mois de février, je crois, il y avait eu un très bon article dans *La Presse* là-dessus, qui relatait un peu le développement des fromages fins au Québec, où, essentiellement, c'est des produits qui, au début, les consommateurs demandent: «Accélère, accélère.» Sauf qu'à un moment donné, les producteurs, même eux, qui au début avaient une certaine marge, commencent à souffrir de ça.

570 Et, c'était dit assez éloquemment par une des productrices de fromages fins dans l'article, qui disait, essentiellement: «*Au prix où ce qu'ils sont rendus sur la tablette...*», parce que les différents intermédiaires prennent leur marge, «*... moi-même, avec les revenus que j'ai, je n'aurais pas les moyens de me l'acheter.*»

575 Donc, ça vous donne que, finalement, il y a des possibilités de développement de ce côté-là, mais ça demeure du microdéveloppement et c'est une alternative pour réduire l'intensification de l'agriculture. C'est des choses qui sont travaillées au sein de l'UPA, notamment entre autres avec notre affiliée qui est la Fédération d'agriculture biologique.

580 Ici, j'ai mis une ligne en pointillé avec toute la coordination horizontale. Je vous dirais c'est des éléments qui doivent être intégrés dans notre politique au niveau de nos plans conjoints.

Je vous donnerais, par exemple, juste la Fédération des producteurs de lait qui a aidé à accélérer, je vous dirais, le développement de l'agriculture biologique en offrant tous leurs services de coordination, puis de mise en marché du produit du lait biologique, avec la péréquation de transport, la sécurité de paiement. Ils ont négocié les conventions avec les acheteurs. Donc, ça a permis de développer davantage ce secteur-là. Donc, c'est un élément qui demeure à être travaillé chez nous.

Si je vais aux principaux constats de la mouvance, les impacts négatifs, il y en a au niveau environnemental, au niveau social. Ils sont générés, je vous dirais, il y a une cause à effet. C'est toute une mouvance qui amène ces impacts-là et il y a le resserrement des marges au niveau des transformateurs et des producteurs.

Bien entendu, compte tenu que les symptômes sont principalement sur les fermes, les critiques et les contraintes sont concentrées vers le bas. Donc, on demande aux producteurs de régler la problématique.

Dans le fond, comme filière, on a contribué à créer un enrichissement collectif. On a le panier d'épicerie parmi les moins chers dans le monde. Notre balance commerciale s'est remplacée. Elle est devenue positive avec le temps. Au niveau de la création d'emplois et ça, les emplois en agroalimentaire, on ne les crée pas nécessairement au centre-ville de Montréal, mais plutôt en région, le secteur agroalimentaire a augmenté de + 11.3 % dans les dix dernières années. Dans le secteur de la production, c'est assez notable, il a baissé. Et, ça, ça reflète aussi le fait qu'il y a de moins en moins de fermes.

L'évolution de la balance commerciale, on a trois lignes ici. La rouge, qui est notre balance commerciale agricole et agroalimentaire, dans le fond, c'est l'écart entre la quantité de produits agricoles et agroalimentaires qu'on importe versus ce qu'on exporte. Depuis 97, elle est devenue positive. Donc, cette mouvance-là a quand même eu certains effets positifs pour la société. C'est qu'elle a créé une richesse globale pour l'ensemble de la société. On est redevenu positif. On est passé de - 600 M\$ à + 400 M\$ en termes de balance commerciale.

Mais, lorsqu'on analyse un peu plus l'évolution de cette courbe-là, ce qui est intéressant de noter, la ligne bleu-mauve ici illustre que dans les produits agricoles primaires, non transformés, on est toujours déficitaires au niveau de nos échanges commerciaux. Et, la raison, entre autres, vient du fait que la plupart de nos produits agricoles ne sont pas exportés sous forme — si je pense au porc vivant — mais sont transformés dans nos usines de transformation ici au Québec. Donc, ici, notre balance commerciale, au niveau des produits transformés, s'est améliorée de façon très importante.

Donc, c'est sûr que la création d'emplois est restée ici. Parce que lorsqu'on exporte, par exemple, des porcs vivants soit en Ontario ou aux États-Unis, ce n'est pas des travailleurs d'ici qui le transforment, c'est des travailleurs de l'extérieur.

Cet enrichissement collectif profite peu aux agriculteurs et agricultrices. Ils vivent aussi les conséquences de cette mouvance-là avec la concentration, et on le voit, ils ont des revenus nets

stagnants depuis plusieurs années, puis il y a des fortes baisses qui sont anticipées, puis je vous dirais, actuellement, on le sent fortement avec l'humeur des producteurs. Vous le voyez, ici, c'est l'évolution des revenus nets pour l'agriculture au Québec, de 96 jusqu'en 2003. Les dernières années sont les prévisions faites par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

630

Ce tableau-là, qui vient d'une étude qui a été faite par le Centre alternatif économique qui est situé à Ottawa, reflète ici un peu ce qu'on essaie d'illustrer avec la mouvance. Regardez la ligne mauve qui est l'évolution des revenus nets des producteurs agricoles au Canada et regardez ici les exportations. On a réussi à exporter, à créer de la valeur ajoutée, de la richesse, sauf qu'au niveau des producteurs, ça a stagné.

635

Donc, l'agriculture est à un tournant majeur de son développement et elle doit essentiellement être en mesure de poursuivre le virage vert et social, demeurer viable et compétitive et, essentiellement, ce qu'on a pu voir, c'est que cette mouvance-là amène de la richesse pour l'ensemble de la société, elle a amené des impacts négatifs sur les fermes et en milieu rural. Il s'agit de voir comment on peut travailler les différents outils pour corriger ça et s'assurer qu'on soit en mesure de concilier autant le volet environnemental, social qu'économique et avoir une stratégie qui nous amène des actions gagnantes au niveau de ces trois défis-là.

640

645

M. LAURENT PELLERIN :

À partir de ces grands constats-là, on a regardé, particulièrement sur le graphique, les endroits où on peut utiliser des leviers pour ralentir ces mouvements de concentration-là. Et d'essayer de voir, de pousser au maximum quelles actions on pourrait prendre pour continuer à développer la vision d'agriculture qu'on souhaite au Québec.

650

La réflexion, comme je le dirais en introduction, des deux dernières années, même si on a ressassé tout ce qu'on a fait depuis 77 sur cette question-là, passant de la ferme familiale ou la ferme à dimension humaine, peu importe la façon dont on l'a appelée, on a essayé à maintes occasions de définir ce modèle-là en agriculture en fonction de la taille des entreprises, en fonction de différents facteurs. Et souvent, on s'est buté à la difficulté d'arrêter un choix définitif sur les tailles d'entreprise.

655

Alors, cette fois-ci, ce qu'on a fait dans notre réflexion, on s'est dit — et ça a été le résultat des consultations avec les producteurs — puisqu'en l'abordant sous l'angle de la taille, on arrive à un cul-de-sac à chaque fois, quelles seraient les conditions qui permettraient aux fermes du Québec de se développer dans le cadre de ce qu'on souhaite, c'est-à-dire des producteurs, des familles qui vivent de l'agriculture et qui continuent d'être propriétaires?

660

On est plutôt allé sur une énumération de conditions qui permettraient de développer le type de ferme qu'on souhaite. Et ces conditions-là commencent déjà à être un consensus rassembleur et elles semblent être la base qui nous permettra, dans un deuxième temps, après qu'on aura énuméré ces caractéristiques-là, de voir comment on peut, encore une fois, les utiliser pour limiter, au cas, si c'est possible, la taille, le volume, d'améliorer le revenu. Alors,

665

670 dans l'élaboration des politiques, si on se sert de ces critères-là, qu'est-ce que ça donnerait
comme résultat. C'est ce qu'on a essayé de faire.

D'abord, je vais vous énumérer les dix critères ou caractéristiques du modèle d'agriculture
que nous souhaitons privilégier dans l'avenir.

675

D'abord, favoriser l'autonomie des producteurs et des productrices agricoles nous
apparaît être la première caractéristique. Les propriétaires d'exploitations agricoles doivent y vivre
et prendre les décisions, contrôler la gestion et fournir l'essentiel du travail et du capital.
L'autonomie des producteurs.

680

C'est une ferme aussi, c'est une propriété, ce qu'on souhaite, qui utilise de façon
rationnelle les ressources naturelles.

685

C'est aussi une structure d'entreprise qui permet de maintenir le plus grand nombre de
fermes au Québec.

690

Une autre caractéristique, une quatrième caractéristique, c'est qu'elle assure un niveau
de vie comparable au reste de la société et permet de retirer le maximum de revenu du marché.
On ne souhaite pas que le type de ferme que l'on va privilégier ou que les caractéristiques des
fermes qu'on va privilégier dans l'agriculture du Québec soient les fermes qui vivent sur des
subventions de l'État. On souhaite qu'elles retirent leur revenu du marché.

695

Une autre caractéristique, c'est qu'elle favorise la diversification. Les politiques agricoles
qu'on mettra en place favorisent la diversification.

Qu'elle assure aussi une cohabitation harmonieuse entre citoyens du milieu rural et
agriculteurs.

700

Il faudra évidemment que les types d'agriculture qu'on privilégie contribuent au dynamisme
socio-économique du Québec.

705

Qu'ils permettent de suivre l'évolution des marchés dans le but de répondre aux besoins
en matière de diversité et de qualité, qui sont déjà deux fers de lance de l'agriculture du Québec.
Il n'y a pas grand monde au Québec qui met en doute la qualité des produits qu'on produit ici.

Et, aussi, elle devra favoriser l'implication des agriculteurs dans les réseaux de
commercialisation.

710

En faisant de ces caractéristiques décrites précédemment la toile de fond de nos actions
futures, nous pouvons travailler collectivement sur des moyens concrets susceptibles de favoriser
le modèle d'agriculture que nous privilégions.

715 À partir de ces dix caractéristiques-là, comment on fait pour utiliser les programmes gouvernementaux? Comment on fait pour utiliser la réglementation gouvernementale pour développer ces dix caractéristiques-là?

720 On a repris — et vous avez dans le mémoire qu'on vous soumet toute la rhétorique sur chacun de ces points-là, mais je vais vous amener immédiatement à la synthèse des recommandations — on a repris chacun des programmes de sécurité du revenu, de financement et des politiques environnementales, les questions qui sont soulevées en environnement et on a essayé de voir comment chacun de ces éléments-là pouvait être repris, toujours dans le modèle que Gilbert vous a présenté tantôt, pour essayer de voir les leviers sur lesquels on a de la prise, comment on pourrait agir pour les bonifier, pour favoriser les dix caractéristiques qu'on souhaite pour l'avenir.

725 D'abord, au niveau des programmes de sécurité du revenu, tout le monde reconnaît qu'ils sont des programmes essentiels au maintien et au développement des fermes à dimension humaine. Tout le monde le reconnaît tellement qu'il pense qu'on pourrait soit par limitation d'accès ou modification de ces programmes-là contrôler la taille des entreprises.

730 L'UPA désire s'assurer que ces programmes continueront d'appuyer les caractéristiques du modèle d'agriculture souhaité et, dans ce sens, pour répondre à cet objectif-là, les pistes d'action qu'on suggère, c'est d'abord de:

735 Revoir les principes méthodologiques de l'assurance stabilisation de telle sorte que le modèle élaboré soit en lien avec une structure d'entreprise à dimension humaine.

740 Assurer un suivi sur l'efficacité des mesures de plafonnement introduites au CSRA, tant à l'égard de la limitation de l'aide de l'État en fonction de la taille de l'entreprise qu'en ce qui a trait au maintien d'une approche collective de développement de l'agriculture au Québec.

Élaborer des programmes offrant une réelle alternative au financement proposé par les contrats d'intégration.

745 Adapter les programmes agricoles afin qu'ils soutiennent adéquatement l'établissement de la relève et l'accroissement des entreprises dans les secteurs en émergence, notamment par le financement de services-conseils adaptés aux besoins de ces secteurs et l'élaboration de nouvelles façons de financer les entreprises en processus de transfert (fondations familiales, fonds de retraite, ou tout autre moyen qui pourrait être exploré).

750 Par rapport à nos outils de mise en marché collective. La mise en marché collective est un mécanisme permettant un meilleur partage de la richesse. Elle établit un rapport de négociation avec les acheteurs leur permettant d'obtenir une plus juste part du marché. De plus, elle offre les mêmes avantages d'accès au marché, peu importe la taille de l'entreprise et ou sa situation géographique. Donc, elle favorise le développement de l'agriculture de l'ensemble des régions.

755

Pour bonifier cette piste de la mise en marché collective, nous aimerions explorer les avenues suivantes. D'abord:

760 Explorer les avenues permettant aux producteurs de s'engager plus activement au sein de la filière agroalimentaire par le biais de la mise en marché collective.

Identifier, à l'intérieur des outils collectifs actuels, les actions à entreprendre afin de favoriser davantage le modèle d'agriculture à privilégier.

765 Concourir à l'implantation d'entreprises de deuxième et de troisième transformation sur l'ensemble du territoire et encourager l'achat de produits locaux et québécois.

770 Adapter la mise en marché collective afin de répondre davantage aux besoins des productions en émergence, des produits de niche et biologiques. Avec les exemples que Gilbert a amenés, par exemple, dans la production laitière, il y a aussi des choses qui sont en train de se faire dans le secteur des céréales, dans le secteur de la viande et dans le secteur du sirop d'érable.

775 Regarder la possibilité de concevoir des contrats types d'intégration pour outiller les agriculteurs et ce, en s'appuyant sur la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et sur des plans conjoints.

780 Ça a été une critique souvent observée par rapport à l'intégration dans les débats qui ont été menés au cours des audiences du BAPE de toute la question de l'intégration. Pourtant, dans certaines productions, les niveaux d'intégration au Québec sont très élevés. Certaines autres productions que celle de la production porcine.

785 Je prends, par exemple, la production de veau de lait. Je prends la production de légumes de conserverie qui sont sous intégration aux productions contractuelles à 100 %. Il n'y a pas un producteur qui décide demain matin de semer des petits pois ou des cornichons. C'est tout de la production sous contrat.

790 Pourquoi dans ces productions-là, les producteurs eux-mêmes ne réagissent pas de la même façon qu'on production porcine? Probablement — et une des pistes à explorer serait celle-là — probablement parce que ces échanges-là se font de façon transparente, à partir de contrats qui sont connus, qui sont homologués par la Régie des marchés agricoles, donc les termes sont publics. Il n'y a pas cette méfiance ou cet ombrage qu'on peut voir dans d'autres productions. Alors, il nous apparaît qu'il y a une piste là intéressante à fouiller.

795 Le troisième secteur qui mérite d'être investigué, c'est toute la question des services-conseils et de l'accès au savoir. On l'a vu dans la spirale vers la concentration, l'accès à la technologie, au savoir-faire est un facteur extrêmement important. Il passe par la mise en place d'un réseau de services-conseils, de centres d'expertise et de recherche capables de livrer des connaissances reliées aux secteurs stratégiques, tel l'agroenvironnement, la gestion agricole et l'encadrement technique.

800

805 La formation des producteurs et productrices agricoles, de même que celle des personnes qu'ils embauchent sur leur entreprise est également un outil essentiel au transfert des connaissances. Je prendrai l'exemple du phosphore. Il y a 10 ans, on n'a jamais parlé aux producteurs d'une problématique phosphore. Il y a 5 ans, on ne parlait pas aux producteurs d'une problématique phosphore. C'est quelque chose qui est apparu à la fin des années 90.

810 Alors, à partir du moment où ce qu'on nous parle d'une problématique, on peut la fouiller, on peut la corriger. Mais tant que personne identifie ce point-là comme étant un élément problématique, il est difficile d'y apporter correction. Et, encore aujourd'hui, même si plusieurs experts continuent de palabrer sur la question du phosphore, il n'y a personne qui a trouvé un moyen de réduire le phosphore dans les sols. La seule façon qu'on investigate, c'est de dire: «On n'en mettra plus.» Mais, qu'est-ce qu'on fait avec celui qui est déjà dans les sols? Y a-t-il des
815 façons ou des cultures qui seraient plus bénéfiques que d'autres?

La recherche est encore à son début sur ces questions-là. Alors, quand le savoir est disponible, les producteurs y ont accès et ils font les changements nécessaires. Quand le savoir n'est pas disponible, c'est plus difficile de faire des changements.

820 Alors, les pistes d'action qu'on veut privilégier dans ce secteur-là, c'est:

Conditionner le maintien et le développement de services-conseils non liés à la vente de produits et accessibles à l'ensemble des producteurs et productrices de toutes les régions et de
825 tous les secteurs de production.

Assurer le maintien et le développement des centres d'expertise et de recherche.

830 Garantir aux agricultrices et aux agriculteurs l'accès à des activités de formation qui répondent adéquatement à leurs besoins de mise à jour et de perfectionnement.

Et, confirmer l'accès à une main-d'oeuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises agricoles.

835 Sur la question environnementale qui était le troisième bloc du schéma qu'on vous a présenté en introduction, sur la partie *contrôle des impacts et mesures d'accompagnement, délai et plan d'accompagnement afin de permettre aux entreprises existantes de se conformer à la norme phosphore*, certains principes devraient être respectés. D'abord, que des délais réalistes de mise en conformité soient accordés aux exploitations agricoles et que des mesures
840 d'accompagnement soient mises en place, sans quoi un grand nombre d'exploitations agricoles ne survivront pas à la nouvelle réglementation, en particulier celles de taille familiale.

845 Je pense que si vous avez bien compris la présentation de Gilbert, il ne fait aucun doute dans nos constats que plus les entreprises sont petites, plus elles vont avoir de la difficulté à supporter tout cet ajout de réglementation qui nous est tombée sur le dos dans les dernières années, les marges n'étant pas là.

850 L'approche ferme par ferme, sur la question environnementale, nous apparaît être une
855 piste fort intéressante. Considérant les nouveaux outils dont dispose désormais le ministère de
l'Environnement pour assurer un contrôle adéquat de la capacité de gestion des entreprises,
l'UPA estime que le concept de municipalité en surplus devrait être abandonné au terme de la
période transitoire prévue au Règlement sur les exploitations des entreprises agricoles. Et que le
temps d'arrêt en production porcine n'est plus justifié et pourrait donc être levé de façon sécuritaire,
selon l'échéancier prévu par le REA.

860 Toujours sur la question environnementale, des mesures d'accompagnement appropriées
pour les exploitations agricoles. Considérant l'urgente nécessité de rendre disponibles aux
agriculteurs des solutions alternatives à la gestion conventionnelle des fumiers, l'UPA considère
865 que l'on doit inciter la concertation des principaux acteurs impliqués dans la gestion des surplus de
fumier pour définir une stratégie de gestion optimale des surplus permettant d'éviter de coûteuses
improvisations en cette matière.

865 2: intensifier les démarches destinées à identifier les nouveaux débouchés pour les
produits du traitement du fumier et mettre en place des mesures favorisant l'utilisation du
phosphore d'origine organique.

870 Envisager l'opportunité de créer un incitatif économique à l'utilisation du phosphore
d'origine organique, lequel favoriserait le recyclage d'une ressource québécoise plutôt que d'avoir
à importer du phosphore.

875 On a aussi des tableaux en annexe sur l'utilisation des engrais minéraux importés depuis
le début des années 90. Vous serez en mesure de constater à ce tableau-là, que les producteurs
n'ont pas commencé hier à regarder cette question environnementale. Ils vivent dans la même
société que les autres Québécois et ça fait déjà plusieurs années, je dirais une dizaine d'années à
tout le moins, que les courbes d'utilisation ou les quantités importées d'engrais minéraux ont
commencé à réduire au Québec, malgré une augmentation des superficies en culture de l'ordre
de presque 30 % en cultures céréalières.

880 Sur la gestion collective des surplus, le rôle des organismes de gestion des fumiers. La
gestion collective semble jusqu'à présent la voie la plus prometteuse pour assurer une gestion
efficace des surplus à l'échelle régionale. Toutefois, cette approche n'a véritablement de chance
de s'implanter que si l'on désigne un mandataire pour l'organiser. À cette fin, les pistes d'action
suivantes sont proposées:

885 Le mandat relatif à l'organisation de la gestion collective des surplus devrait être remis aux
organismes de gestion des fumiers. Ce qu'on a appelé les OGF dans les trois bassins versants où
on connaît ces organismes-là: Chaudière-Appalaches, Yamaska et Lanaudière.

890 L'État devrait assurer le financement adéquat des organismes de gestion pour réaliser ce
mandat.

Une autre question qui a préoccupé les producteurs et sur laquelle on a entendu des commentaires durant les audiences, les deux premières tournées d'audiences, le lien entre le développement des productions animales et la ressource sol.

895

La piste à explorer sur cette question-là, on dit il y aurait lieu d'explorer avec des producteurs et productrices agricoles la pertinence d'exiger la possession d'une partie des terres requises pour l'épandage pour les nouvelles exploitations d'élevage. Il va de soi que la mise en oeuvre d'une telle mesure ne devrait pas être envisagée sans avoir consulté au préalable les producteurs et les productrices sur ce sujet.

900

Les autres aspects qui ont été soulevés lors des audiences, en particulier la question de l'écoconditionnalité. À notre point de vue, elle doit d'abord et avant tout être une mesure incitative, mobilisatrice, permettant de bonifier les revenus des entreprises qui appliquent des méthodes nouvelles de protection de l'environnement. Les frais de ces nouvelles techniques n'étant pas encore pris en compte dans le calcul des coûts de production, parce qu'il y a encore des techniques minoritaires, l'écoconditionnalité incitative pourrait accélérer l'émergence de ces innovations-là. Aussi, qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue à l'intérieur d'un processus reconnu et validé.

905

910

Toute autre mesure liant les programmes agricoles à la réglementation environnementale, particulièrement ceux rattachés à la sécurité du revenu, devrait être la dernière étape d'une démarche qui aurait d'abord permis:

915

D'établir des objectifs environnementaux clairs et mesurables, basés sur des connaissances scientifiques et des techniques solides.

920

Obtenir des engagements financiers à long terme des gouvernements, lesquels permettront aux entreprises agricoles québécoises de maintenir leur spécificité et leur capacité concurrentielle et ce, malgré la réglementation environnementale actuelle.

925

Définir et mettre en oeuvre un plan d'accompagnement permettant aux entreprises visées de se conformer à la nouvelle réglementation.

930

Convenir de délais de mise en oeuvre suffisants, lesquels seront en fonction des budgets additionnels accordés au plan d'accompagnement, ainsi que du moment de leur disponibilité.

935

Définir le rôle des différents intervenants concernés dans cette démarche. La Financière agricole et les conseillers agroenvironnementaux ne devraient pas se substituer au ministère de l'Environnement dans l'application de la réglementation.

Aussi, prévoir un mécanisme d'examen des dossiers pour les entreprises n'ayant pas adhéré ou ne rencontrant pas les délais prévus dans le plan d'accompagnement.

Au fond, ce qu'on dit, allons-y de façon incitative. Il n'y a aucune réticence généralisée de la part des producteurs agricoles. Donnons-nous le temps, les argents qu'il faut pour y aller et, à

la fin, un plan d'accompagnement pour les entreprises qui n'auront pas pris ce virage-là, parce qu'il y en aura sûrement un certain nombre qui ne prendront pas ou qui ne pourront pas prendre le virage.

940

Sur la question de l'approche de gestion de l'eau par bassin versant qui est aussi un autre sujet qui a été abordé à de nombreuses occasions, ça s'est avéré jusqu'à présent une approche très intéressante pour mobiliser les agriculteurs et les agricultrices envers la restauration des cours d'eau en milieu rural.

945

Alors, la piste d'action qu'on veut privilégier, c'est pour assurer le maintien de leur intérêt ainsi que leur pleine participation, l'approche de gestion de l'eau par bassin versant ne doit pas devenir une nouvelle occasion d'introduire un niveau supplémentaire d'intervention réglementaire. Ce qui est la tendance toujours la plus facile.

950

Sur la confidentialité des informations relatives au plan agroenvironnemental de fertilisation, l'UPA considère que ce plan est un outil de gestion interne de l'entreprise et qu'à ce titre, il doit demeurer confidentiel. Cependant, comme mentionné dans le cadre des audiences, certains producteurs et productrices sont disposés à le rendre accessible pour consultation.

955

Les pistes d'action suivantes sont donc proposées à ce sujet: le caractère confidentiel du plan agroenvironnemental de fertilisation devrait être maintenu et dans l'éventualité où certains producteurs étaient disposés à le rendre disponible pour fins de consultation, il faudrait s'assurer qu'une personne qualifiée puisse en expliquer le contenu. En se rappelant que c'est un plan de fertilisation et que la réalité, à partir du 1er mai jusqu'aux récoltes à l'automne, peut être bien différente du plan qui a été proposé. Ce qui, dans certains cas, est difficile à comprendre pour des gens qui sont à l'extérieur de l'agriculture et qui peuvent être nos voisins, nos concitoyens dans le milieu rural.

965

Sur la dimension sociale, qui est tout un autre chapitre du plan qu'on vous a présenté en introduction ou du schéma qu'on vous a présenté en introduction, la question de la cohabitation.

Les dispositions mises en place par la Loi 184 et les orientations gouvernementales révisées de 2001 constituent une base intéressante favorisant une cohabitation harmonieuse permettant de rétablir une paix sociale en milieu rural. De plus, ce régime pourrait être bonifié par des mesures incitatives offertes aux entreprises afin d'encourager des aménagements visant une meilleure cohabitation.

970

On a entendu plusieurs personnes décrier 184 et les orientations gouvernementales parce qu'on mesure aujourd'hui le résultat. Il faut se rappeler que la Loi 184 et les orientations gouvernementales, au moment où on se parle, n'ont pas encore pris leur pleine mesure. Ces deux éléments-là auront pris leur pleine mesure au moment où toutes les MRC auront adopté leur nouveau schéma d'aménagement et leur règlement de contrôle intérimaire. Ce qui n'est pas le cas. Pour le moment, c'est une minorité des MRC qui ont procédé à ces activités-là.

975

980

Donc, 184 est loin d'avoir pris toute l'ampleur qu'elle devrait avoir prise et donner les résultats que tout le monde escomptait, autant le monde municipal que les producteurs. Parce

qu'il faut se le rappeler aussi, 184 est née d'un accord entre le monde agricole et le monde municipal, une entente historique sur laquelle Christian Lacasse pourrait élaborer pour avoir participé à de nombreuses, nombreuses séances de discussion avec la monde municipal sur cette question-là.

Ce que nous recommandons sur cette question, c'est d'accélérer la mise en oeuvre du régime actuel afin que l'ensemble de la population puisse bénéficier pleinement de la portée de ces mesures. Et de mettre en place des programmes incitatifs visant à promouvoir la construction d'écrans boisés autour des bâtiments d'élevage et des structures d'entreposage ou, encore, l'utilisation de toiture sur les fosses.

Sur la contribution de l'agriculture et de la forêt privée au développement des régions, la *Loi sur la protection du territoire agricole* a grandement contribué au maintien et à la survie de plusieurs communautés rurales. En plus de jouer un rôle important dans l'occupation dynamique du territoire et de l'entretien des paysages, l'industrie agroalimentaire joue également un rôle important dans la plupart des régions du Québec, tant sur le plan de l'emploi que sur des retombées financières.

De surcroît, l'agriculture, de même que la forêt privée, constituent un atout croissant dans le développement de l'offre touristique des régions. Pensons seulement à l'intérêt grandissant de la population pour les activités récréo-touristiques en milieu rural, de même qu'à l'engouement pour les produits agrotouristiques ou les produits du terroir.

Les pistes d'action sur cette question: assurer la pérennité de la zone agricole, la protection du territoire agricole qui demeure encore aujourd'hui un enjeu majeur.

Compte tenu de l'importance du rôle économique de l'agriculture et de la forêt privée, qu'une participation d'office soit reconnue à ces secteurs dans les mécanismes régionaux de développement social et économique, que ce soit les CRD ou le CRCD ou les CLD. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Les pistes à explorer: la contribution des autres fonctions de l'agriculture et de la foresterie dans le développement socio-économique des régions pourrait être une piste à explorer. Et à la lumière de cette réflexion, des programmes élaborés de concert avec le gouvernement pourraient être mis en place afin de soutenir ces autres fonctions, telle que l'occupation du territoire et l'entretien des paysages.

De plus, il nous apparaît important de positionner l'agrotourisme en complémentarité avec la contribution de l'agriculture et de la foresterie dans cette stratégie de développement des régions du Québec.

Parmi les autres pistes que nous avons abordées: au cours des années, le lien entre les agriculteurs et les citoyens s'est effrité, tous ces gens n'ayant presque plus l'occasion de se côtoyer. Inévitablement, une distance, sinon un fossé s'est creusé entre les hommes et les femmes qui vivent de la terre et ceux qui consomment leurs produits.

1030 Nous suggérons de favoriser l'émergence de lieux d'échanges entre le monde agricole, le milieu municipal et la population en général afin de rétablir un dialogue permettant une compréhension mutuelle nécessaire à un climat de respect et de confiance.

1035 Il faudrait aussi bonifier nos outils de concertation, notamment en accordant un rôle accru aux comités consultatifs agricoles dans l'élaboration des schémas d'aménagement afin d'établir un cadre de développement durable de la zone agricole. Bien que cette réflexion doive se faire dans l'esprit du régime actuel, nous croyons que ces derniers, de par leur composition et leur mandat pourraient contribuer à l'identification de mesures incitatives afin d'encourager l'adoption de pratiques ou d'aménagements favorisant une meilleure cohabitation et correspondant au type d'agriculture souhaité par les agricultrices et les agriculteurs.

1040 Compte tenu que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture sont très élevées et parfois même contradictoires, il pourrait être souhaitable d'élargir le débat à l'ensemble de la société.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DES CONCLUSIONS DE SON MÉMOIRE).

1045

LA PRÉSIDENTE :

1050 Je vous remercie. Comme je l'ai dit dès le départ, on va s'arrêter une quinzaine de minutes, le temps de vous permettre de reprendre votre souffle et on revient par la suite avec nos questions.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1055

LA PRÉSIDENTE :

1060 Nous sommes de retour. Nous avons, bien sûr, partagé le questionnement et nous allons suivre le cheminement de votre mémoire et procéder dans le même ordre. Alors, je commencerais avec monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1065 Merci, madame la présidente. Dans la mouvance dans laquelle vit l'agriculture à l'heure actuelle, vous nous avez parlé un peu de toutes les contraintes qui conditionnent l'agriculture. Vous nous avez parlé en particulier de l'ouverture des marchés, des diverses ententes qui ont été négociées ou qui sont en cours de négociation. Vous avez mentionné aussi — ou votre économiste a mentionné — qu'en particulier, les programmes de stabilisation étaient regroupés dans la boîte ambrée au niveau de l'OMC.

1070

Alors, il y a actuellement une nouvelle ronde de négociations qui a commencé, la ronde de Doha. Il y a au niveau agricole aussi un document qui a été déposé pour le groupe agriculture qui devait rencontrer des échéances de négociation dans les jours actuels. Et, autre élément à prendre en considération, on dit que c'est la ronde de Doha, mais la ronde du développement.

1075 Les pays moins développés critiquent assez furieusement le niveau de l'aide octroyée dans les pays développés et se plaignent de l'impact négatif que ça a sur leur agriculture.

Alors, qu'entrevoiez-vous qui pourrait ressortir de cette négociation-là relativement à l'impact que ça pourrait avoir sur les programmes d'aide actuels en agriculture et, en particulier, dans le secteur porcin, l'assurance stabilisation en particulier.

1080

M. LAURENT PELLERIN :

D'abord, sur la partie que les pays en voie de développement critiquent de façon très vigoureuse l'attitude des pays industrialisés ou plus développés, je vous dirais que les producteurs agricoles du Canada critiquent de façon très vigoureuse les actions des États-Unis et de l'Europe, qui sont les deux grands protagonistes dans ces débats-là. Et, d'aucune façon, les interventions de support à l'agriculture au Canada sont comparables à ce qui se passe aux États-Unis et en Europe.

1085

Alors, dans un modèle de plus en plus ouvert comme qu'est-ce qu'on vous a présenté, déjà, l'agriculture canadienne, l'agriculture québécoise est à risque, comparé à ce qui se passe aux États-Unis avec le *Farm Bill* qui a été encore enrichi de milliards de dollars et le PAC, la Politique agricole européenne qui, elle aussi, est substantiellement mieux équipée que la politique agricole canadienne.

1090

1095

Alors, de ce côté-là, on fait plutôt alliance au niveau des producteurs avec des pays en voie de développement. D'ailleurs, il y a un critique qui a dit que la politique agricole canadienne s'approche plus de la politique des pays en voie de développement que celle des pays développés. Ce n'est pas nous autres qui l'a dit. Ça a été dit récemment.

1100

On est comme dans une impasse par rapport à cette ronde de négociation-là pour le moment. Ça va sûrement débloquer dans les prochains mois, dans les prochaines semaines, mais le secrétaire du comité agricole, monsieur Harbinson, devait déposer un rapport le 31 mars, ce qu'il n'a pas pu faire. Comme ça avait été fait au début des années 90, dans la dernière ronde de négociation. Et, je pense que sa première ébauche qui a circulé à partir de fin février était tellement hétéroclite et tellement loin de tout ce que les gens avaient mis sur la table, dans le fond, c'est un ramassis de tout ce qu'il a entendu à travers le monde et c'est loin de trouver preneur pour le départ d'un document de négociation. Tellement qu'ici au Canada, on a demandé au gouvernement canadien de tout simplement rejeter ce document de travail. Ça fait qu'il n'a pas été produit pour le 31 mars. Est-ce qu'il sera produit avant la réunion de Cancun l'automne prochain? C'est encore un point d'interrogation.

1105

1110

Et, effectivement, si ce qu'on voit là-dedans se réalisait, ça veut dire, encore une fois, un démantèlement de certaines politiques ou un risque de démantèlement de certaines politiques

1115

agricoles canadiennes. Toute la question de la gestion de l'offre est mise à rude épreuve. La question de la boîte ambrée avec les programmes de sécurité du revenu qu'on connaît au Canada, particulièrement au Québec, pourraient encore une fois être remis sur la discussion.

1120 La problématique est toujours la même. C'est si on a à faire affaire, on a à
compétitionner, puis on pourrait le dire autrement, si nos consommateurs, lorsqu'ils s'étirent le
bras sur la tablette pour acheter le produit continuent à faire ce qu'ils ont toujours fait pour les deux
tiers des consommateurs, d'étirer le bras vers l'étiquette la moins chère, si on ne reçoit pas le
même niveau de support que nos compétiteurs américains ou européens, bien, les produits d'ici
1125 risquent de ne pas trouver preneur sur nos propres tablettes.

Et, si en plus, les régimes de support décroissent parce que la ronde internationale se
sera entendue pour une décroissance de ces régimes-là, on va être en position très fragile, ici.

1130 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Sur la politique de sécurité de revenu pratiquée au Québec et, en particulier, dans le
secteur porcin, il y a toutes sortes d'événements chauds à l'heure actuelle, en particulier le
premier étage de protection du revenu a été suspendu, l'équivalent du compte de stabilisation du
1135 revenu net pour les secteurs stabilisés. Et il y a une grande discussion, presque un affrontement,
je pense, qu'on pourrait dire entre le Québec et le gouvernement fédéral sur la nouvelle politique
que le gouvernement fédéral propose d'implanter. Pourriez-vous nous dire brièvement, nous
expliquer brièvement la suspension actuelle du premier étage où ça va conduire, qu'est-ce que le
gouvernement fédéral veut implanter précisément? Et pourquoi vous vous y opposez.

1140

M. LAURENT PELLERIN :

Je suis content que vous me posiez la question, parce que dans le mémoire, on fait
allusion au CSRA qui est le premier étage d'intervention dans le document. Puis, ce qu'on a écrit,
1145 au moment où ce qu'on l'a écrit, il faudrait le repondérer aujourd'hui, parce que, comme vous
l'avez dit, avec la suspension, ça suspend aussi cette partie-là de la mesure à laquelle on fait
allusion dans le mémoire.

Je vous dirais, la raison principale pour laquelle on est allé vers une demande de
1150 suspension au ministre de l'Agriculture du Québec et au gouvernement du Québec, c'est que
depuis 1993, un ministre de l'Agriculture du Québec avait signé un engagement avec le fédéral de
s'en aller vers un programme similaire au programme CSRN fédéral, le compte de stabilisation du
revenu net, pour, encore une fois, avoir l'air un peu moins visible au niveau mondial. Si les
programmes canadiens sont plus semblables, on risque moins d'avoir des risques d'investigation.

1155

Alors, le Québec, à la fin des années 90, s'était rendu à cette argumentation-là et, après
deux ans et demi de consultation des producteurs — je devrais dire même quatre ans parce que
monsieur Yvon Proulx, qui était économiste principal chez nous, qui a pris sa retraite maintenant,
1160 avait élaboré deux programmes, deux variantes d'un programme CSRN, PSRI et un autre dont je

ne me rappelle pas le nom, programme de stabilisation du revenu imposable et un autre dont je ne me rappelle pas le nom — on était allé en tournée de consultation auprès des producteurs, puis ça n'avait pas trouvé preneur.

1165 Dans les deux dernières années, CSRA, compte de stabilisation du revenu agricole, qui est un programme très similaire au programme fédéral CSRN a fini par faire un certain consensus. Je ne dirais pas qu'il a fini par faire l'enthousiasme des producteurs, il n'en est pas encore question, il n'en a jamais été question de faire l'enthousiasme, mais, faisait un consensus pour dire: on va s'approcher du régime CSRN aussi près que possible et c'est le CSRA qui a fait cette
1170 avenue-là.

Vous imaginez que, à un mois — parce que le 1er avril était la date d'entrée en vigueur des nouveaux programmes — à un mois de cette échéance-là, on apprend du fédéral que le programme CSRN est disparu. Il n'existe plus. Depuis le 1er avril, le ministre fédéral a retiré ce
1175 programme-là et le programme, tel qu'on le connaissait, avec un compte individuel, contribution du producteur, contribution du gouvernement, dépôt de l'argent à l'entrée, tout ça, c'est disparu, c'est fini. On continue d'annoncer le nouveau programme comme étant un CSRN, mais si on regardait plutôt le fonctionnement de ce programme-là, on dirait: c'est le programme catastrophe canadien avec une prime dorénavant.

1180 Alors, rendu à un mois de l'échéance, on voit l'objectif qu'on poursuivait disparaître. Un peu de réticence de la part des producteurs pour ne pas dire plus. Pourquoi demander aux producteurs de s'en aller dans le CSRA alors que l'objectif vient de disparaître? Et que l'an prochain, on sera probablement obligé de faire un autre *move* pour s'en aller, se *matcher* avec un
1185 autre programme dont on ne connaît pas pour le moment les variantes ou les composantes.

Alors, réaction première, c'est de dire: suspendons l'application. Il y a assez de tumulte de provoqué au Québec en allant vers ce programme-là, sans en reprocher une autre année. Puis, on ne pense pas qu'on peut faire ça à l'intérieur de quelques mois, non plus.

1190 Vous devez savoir que tous les producteurs canadiens qui adhéraient au CSRN ont appris en même temps que nous, il y a quelques jours, quelques semaines, que le programme CSRN n'existait plus à partir du 1er avril. On leur dit que ce n'est pas grave. Qu'au printemps prochain, il y aura un autre programme et les paramètres seront entendus d'ici le printemps prochain et
1195 rétroactivement. Ce sera applicable à l'année 2003.

Alors, dans tout le phénomène de la mouvance, il y a une grande qualité qu'il faut maintenir. C'est la sécurité, connaître d'avance les conditions. Autant pour les producteurs que pour les financiers qui sont autour de l'agriculture, parce que toutes nos entreprises ont du
1200 financement. Alors, on vient de créer un état d'insécurité élevé sur les agriculteurs du Canada, du Québec, avec les derniers changements du dernier mois.

Et, on sera en opposition, bien sûr, tant qu'on n'aura pas un programme qui va au moins faire l'équivalent de ce que l'ancien programme faisait. Mais, pour le moment, on n'a aucune
1205 certitude. On a demandé une investigation privée et ce n'est pas la réaction du Québec, même, il

n'y a aucun des ministres d'agriculture des provinces qui a signé l'entente bipartite entre le fédéral et chacune des provinces pour la mise en application du nouveau programme au 1er avril dernier.

1210 Alors, on est dans le type de relation fédérale-provinciale comme on a connu dans la
santé. Ça fait moins d'exploit. Ça fait moins d'éclat parce que c'est l'agriculture, c'est moins gros
que la santé. On ne parle pas de 800 M\$ ou 1,8 G\$ pour le Québec. Mais, c'est quand même un
1215 impact fort important pour le Québec. C'est quelque chose entre... si on regarde la moyenne des
dernières années, c'était 125 M\$ de statutaire, plus une variable à peu près 50 M\$, donc à peu
près 175 M\$ de contribution par année. Les programmes annoncés nous laissent espérer quelque
1220 chose autour de 85 M\$ statutaire plus quelque chose de transitoire qu'on ne connaît pas après la
troisième année. Pour les premières années, ça serait quelque chose dans le même ordre qu'on
avait, 50 M\$ supplémentaire. Donc, il y a un 25-30-40-50 M\$ d'écart que le Québec pourrait
bénéficier.

1220 Vous voyez l'impact que ça pourrait avoir sur l'ensemble de l'agriculture du Québec. Alors,
on est en recul par rapport à... puis, si on laisse aller les producteurs demain matin, un peu
lousse, là, je pense que ça ne serait pas beau.

LA PRÉSIDENTE :

1225 Dans votre vision de l'avenir, vous définissez un modèle de ferme que vous dites à
dimension humaine. Vous définissez ce modèle-là et je cite:

1230 «*Les propriétaires d'exploitation agricole doivent y vivre, y prendre les décisions, contrôler
la gestion et fournir l'essentiel du travail et du capital.*»

1235 J'aimerais concrètement que vous nous disiez ce que c'est, mais très concrètement. Et
pourquoi c'est important? Parce que vous rendez, par ailleurs, dans vos propositions,
conditionnels, en tout cas, vous demandez à ce que soient revus les principes méthodologiques
pour que l'ASRA soit en lien avec cette structure de ferme familiale.

M. LAURENT PELLERIN :

1240 Dans le fond, on a toujours essayé d'éviter, comme j'ai dit en introduction tantôt, on a
essayé d'éviter le piège de la taille. Un de nos affiliés, la semaine prochaine, la Fédération des
producteurs de porcs, viendra probablement vous parler de cet élément-là.

1245 Ce qu'on veut privilégier, puis on pourrait le donner par opposition. L'UPA n'est pas une
organisation qui représente des travailleurs de l'agriculture. L'UPA est une organisation qui
représente des propriétaires de l'agriculture, donc des propriétaires, des producteurs exploitants.
Et, en disant ça, ce mot-là, *producteurs exploitants*, on va tout de suite aux deux, trois qualités
que vous venez de mentionner. Ça doit être des gens qui vivent sur leur ferme, qui élèvent leur
famille, qui en fournissent le travail, le capital pour la majorité. Mais, on n'est pas non plus
complètement déconnecté de ce qui se passe sur les fermes québécoises.

1250

1255 À cette pureté du modèle idéal qu'on souhaite et qu'on tend toujours à représenter, on sait qu'il y a de multiples combinaisons de cet idéal-là. Alors, on a des producteurs même que sur leur propre ferme vivent cette combinaison-là. Un producteur laitier avec un système de contingentement, complètement propriétaire décideur, peut aussi avoir une culture de pois ou de petites fèves pour la conserverie, production à contrat. Il peut avoir une porcherie à contrat sur la même ferme. Alors, ce producteur-là est un peu plus hybride.

1260 Je veux dire, si on avait un choix à faire demain matin, puis si c'est l'UPA qui le décidait, ce qui est aussi un peu du domaine du rêve, ça serait un modèle où le producteur est complètement maître de toutes ses décisions, de tout son capital et de tout le travail. Mais, en même temps, on reconnaît qu'il y a des combinaisons dans cette société-là.

1265 Et, l'UPA est aussi, même si des gens souhaiteraient qu'on soit un peu comme à une certaine époque l'église qui donne et impose ses vues, on est aujourd'hui un organisme beaucoup plus qui représente ce que les producteurs sont, ce qu'ils font. Alors, ça, aussi, on est respectueux de ce que les producteurs font comme choix.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Justement, il y en a un choix qui est exercé et j'aimerais bien saisir et comprendre si ça fait partie de votre définition d'une ferme à dimension humaine. Il y a des producteurs qui choisissent d'être intégrés. Et, ils ont propriétaires d'une porcherie, ils sont sous un régime d'intégration. Ils sont donc intégrés. Est-ce que, dans votre définition d'une ferme à dimension humaine, ce modèle-là est inclus?

1275 **M. LAURENT PELLERIN :**

D'abord, il faut reconnaître...

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est parce que je veux bien comprendre.

M. LAURENT PELLERIN :

1285

... que ce modèle-là, il existe.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Oui.

M. LAURENT PELLERIN :

1295

Alors, on reconnaît qu'il existe. Il n'y a aucun doute dans notre esprit. Est-ce que c'est le choix # 1 qu'on privilégie? Non. Qu'est-ce qu'on peut faire? Et dans le paragraphe où on parle que peut-être, il y aurait lieu de négocier un contrat type d'intégration, pour redonner cette autonomie, ce pouvoir de décision, cette espèce de marge de manoeuvre aux producteurs, et je ne suis pas celui qui négociera ce contrat d'intégration.

1300

Je pense que la Fédération des producteurs de porcs sera plus en position, mais on pourrait aller chercher des exemples qu'on a, par exemple, dans le domaine des légumes de conserverie, où une fédération des producteurs de légumes de conserverie négocie un contrat type de production avec les quelques transformateurs, canneries et surgèle au Québec, négocie un contrat type de production de vente avec des conditions de garantie de paiement, de services-conseils. À peu près tous les paramètres sont entendus.

1305

1310

Les producteurs de croustilles dans la pomme de terre, il n'y a pas un producteur au Québec, il n'y a pas beaucoup de producteurs, il y a peu de producteurs au Québec qui produisent des pommes de terre pour fins de patates chips sans déjà avoir un contrat de production, connaissant d'avance les variétés qu'ils devront utiliser, la période de semis, les conditions d'entreposage, les conditions de vente, la garantie de paiement, le prix, la rémunération pour l'entreposage.

1315

Ce qui redonne une autonomie, sinon totalement individuelle, à tout le moins collective à ce groupe de producteurs-là pour favoriser une certaine indépendance de ces producteurs-là pour faire en sorte qu'ils ne soient pas que des travailleurs du domaine agricole, mais des gestionnaires de leur propre entreprise, parce qu'ils possèdent la plupart du temps les fonds de terre, les équipements pour *runner* ces opérations-là.

1320

Alors, si on allait autant dans la production de veau de lait qui est intégrée presque à 100 % au Québec, il y a quelques producteurs qui sont à leur compte, le reste, c'est tout fait par des productions à contrat, le contrat n'est pas vraiment transparent. Il peut être différent d'un individu à l'autre et ça, pour nous, c'est ombragé cette zone-là. Et, notre mission, notre objectif, c'est de l'éclairer cette zone-là pour que les conditions soient transparentes.

1325

Alors, si on était capable -- puis, je pense qu'il faut reconnaître dans l'avenir qu'il y aura, pour encore bien longtemps, une partie de la production agricole du Québec qui sera faite sous

forme de production contractuelle, de différentes formes. Nous souhaitons à l'intérieur de cette production-là qu'elle soit le plus libre possible, la plus indépendante possible.

1330

Et, c'est pour ça qu'on cite à d'autres endroits aussi, si le producteur a accès à du financement, sans être relié à aucun intervenant, s'il a accès à du savoir-faire, sans être relié à aucun contrat de production, s'il a accès à la mise en marché collective, si au marché, il peut vendre son produit sans passer par un contrat d'intégration, si toutes ces conditions-là — et c'est le rôle de l'UPA et de nos fédérations spécialisées de voir à ce que toutes ces conditions-là soient disponibles — un producteur qui, malgré ça, ferait le choix d'aller en production à contrat, il aura à tout le moins eu l'alternative d'avoir accès à une production en direct.

1335

Si, malgré ça, pour différentes raisons, il y a des gens qui ne veulent pas courir de risque, il y a des gens qui ne peuvent pas vivre avec un niveau de risque élevé, qui font le choix de sécuriser leur production par un contrat de production à forfait, bien, à tout le moins, qu'on leur donne une certaine protection dans ce contrat-là, qu'on ne les laisse pas tout seuls, dans certains cas complètement démunis, face à ces contrats de production-là.

1340

Alors, c'est toujours dans l'objectif des dix caractéristiques qu'on a mises là, d'avoir des gens qui sont autonomes, qui participent au bien-être de la collectivité dans laquelle ils vivent de façon générale. Autant un producteur forestier, aussi, parce qu'on a le même phénomène dans la production forestière, de l'exploitation qui se fait qui n'est pas très rémunératrice pour le milieu dans lequel cette production-là se fait et d'autres formes de productions seraient plus intéressantes pour le milieu dans lequel ces entreprises-là vivent. Alors, c'est ce qu'on souhaite au bout de la ligne.

1345

1350

LA PRÉSIDENTE :

1355

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Par ailleurs, vous souhaitez, dans les pistes d'action, revoir les principes méthodologiques de l'ASRA, de telle sorte que le modèle élaboré soit en lien avec une structure d'entreprise à dimension humaine. Beaucoup de propriétaires, de producteurs non intégrés sont venus nous dire ça, en disant: «L'argent de l'ASRA va aux grands intégrateurs et est-ce qu'on peut changer les règles du jeu pour que ça ne soit pas donné aux grands intégrateurs?» Est-ce que c'est dans ce sens-là qu'il y a une précision ici? Est-ce dans ce sens-là qu'on doit interpréter votre recommandation?

1360

1365

M. LAURENT PELLERIN :

1370 Il y a une partie de la recommandation qui va dans ce sens-là, c'est sûr. D'ailleurs, dans ce qu'on mentionne au paragraphe suivant, sur le CSRA, le premier niveau d'intervention auquel monsieur Dumais faisait allusion, il y a un plafonnement dans ce niveau-là. Dans le régime fédéral, il y a un plafonnement de l'intervention par entreprise, par propriétaire de l'entreprise à tout le moins. Et, c'est tout contrôlé sur les rapports d'impôt. Donc, il y a moins de possibilité de faille ou de contournement que dans les anciennes méthodes qu'il y a eues au Québec où, à peu
1375 près tout le monde avait contourné le système, à l'exception probablement d'un producteur au Québec qui avait continué à être correct légalement. Les autres avaient tous trouvé des moyens de contrôler le système par la propriété multiple.

1380 On a même vu au Québec un poulailler de 40 000 pondeuses en condo. Il y avait 2-300 propriétaires fictifs de l'entreprise. Vous savez que le quota s'appliquait par individu, puis il y a une exemption de quota pour les petites unités. Alors, c'était un cumul de 2-300 unités, puis ça finissait par faire un poulailler.

1385 Alors, pour s'assurer qu'on n'allait pas dans des subterfuges comme ça pour contrôler ou *by-pass* le système, le CSRA sur rapport d'impôt ou le CSRN sur rapport d'impôt ou tout nouveau programme qui sera développé, l'UPA va continuer d'être preneur de l'idée d'aller à une propriété totale sur le rapport d'impôt, donc par numéro d'assurance sociale à la fin de l'année. Alors, peu importe si vous avez investi dans plusieurs entreprises, il y aura un décompte final qui se fera. Alors, oui, sur cette partie-là.

1390 Sur l'autre partie, cette recommandation-là va surtout dans le sens de dire, revoir les fondements du modèle d'assurance stabilisation pour qu'ils comportent — et je peux faire un lien même jusqu'à l'écoconditionnalité — qu'ils comportent des éléments qui pourraient être, au niveau de l'environnement, productifs et donner un retour à des unités qui n'ont pas qu'un seul choix, comme le modèle que je disais tantôt, de s'en aller vers des volumes plus gros encore pour venir
1395 à bout de se rentabiliser.

1400 Par exemple, si les salaires qui sont prévus dans les modèles des coûts de production, et c'est des salaires qui représentent vraiment les salaires des ouvriers spécialisés auxquels on s'est comparé depuis 25 ans, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ça a dévié de façon substantielle. On a commandé une étude, La Financière agricole et l'UPA, on a commandé une étude d'un professeur de l'Université de Montréal, sur laquelle on va avoir une réponse en septembre, pour réévaluer en 2003 le travail qui avait été fait en 75 sur les dix métiers de l'époque. On pense qu'il y aura des changements.

1405 D'autres éléments qu'on pourrait introduire dans les modèles d'assurance stabilisation. On veut que des producteurs, par exemple, de culture commerciale, aient des meilleures pratiques ou des meilleurs comportements à l'endroit de la protection des rives, à l'endroit de la plantation de haies brise-vent. Et, le résultat, s'ils le font, on leur soustrait des *acrages* assurables. Il y a une logique qui est presque implacable. Mais, pourquoi on ne dirait pas: «Ceux qui le font, qui protègent des bandes riveraines avec des mesures particulières ou qui plantent des haies brise-vent, on ne soustraira pas ces superficies-là dans vos superficies assurées.» Ça coûte combien
1410

cette mesure-là? Et qui paie? Ça, si on était capable d'introduire des choses comme celle-là dans les programmes d'assurance stabilisation, on reverrait de façon importante de fonctionnement des régimes actuels.

1415

D'autres exemples pourraient être de dire, par exemple, sur la question des fumiers, lisiers. Si un producteur de culture commerciale utilise des fumiers et lisiers pour fertiliser ses sols au lieu d'engrais minéraux, on sait que c'est un peu plus de trouble, c'est un peu plus de coût, on pourrait bonifier l'intervention pour ces gens-là de 5 \$, 10 \$ l'acre, il faudrait trouver le montant qui va. Alors, on calcule le coût total de cette mesure-là. Ça coûte 4 M\$, 10 M\$ pour l'ensemble du Québec? Qui paie?

1420

Alors, que l'approche qu'on a entendue souvent jusqu'à ici, c'est de dire: on va pénaliser ceux qui ne le font pas. Bien, ça, on ne fera pas des enfants forts avec ça. Si on incite ceux qui veulent le faire par une mesure qui les encourage par rapport au modèle de base, je pense, là, qu'on a un avenir qui est plus prometteur que sur la base de l'approche punitive.

1425

D'ailleurs, ce qu'on a eu l'occasion de faire — et Christian et d'autres ici — des explorations qu'on a faites dans d'autres pays, en Suisse en particulier, après presque 20 ans d'application d'une politique incitative, ils sont rendus où ce qu'ils sont rendus aujourd'hui, mais 20 ans de politique incitative. On a mis des plus. Et, vous devriez voir le budget d'agriculture de ce petit pays-là comparé à celui qu'on a ici. On devrait avoir un budget probablement de 4 G\$ ici, si on voulait aller dans les mêmes mesures qui sont appliquées en Suisse, alors qu'on a un budget du ministère de l'Agriculture, d'autour de 600 M\$ pour la même population à peu près. Alors, c'est ça que ça veut dire revoir.

1430

1435

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1440

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. Alors, moi, je suis aux dimensions environnementales et j'avais l'intention de suivre, dans l'ordre que vous les avez présentées un peu, vos pistes d'actions, de même que vos pistes à explorer.

1445

Et, puis, la première question, c'est que dans une piste d'action, vous dites que le temps d'arrêt en production porcine n'est plus justifié et pourra donc être levé de façon sécuritaire, selon l'échéancier prévu par le REA.

1450

N'avez-vous pas l'impression qu'il est possible que les mesures d'accompagnement, de même que les mécanismes de suivi ne seront peut-être pas encore suffisamment en place, à ce moment-là?

1455

M. LAURENT PELLERIN :

1460 Sur les mécanismes de suivi, le travail qui a été fait au ministère de l'Environnement, selon l'information qu'on détient aujourd'hui pour, entre autres, prendre soin du suivi des ententes d'épandage, l'utilisation des sols pour fins d'épandage, est un outil qui n'existait pas au moment de la décision, le printemps passé. Donc, cet outil-là, il est en place maintenant.

1465 On devrait avoir, d'ici juin, un bilan phosphore total pour l'ensemble du Québec. On émet encore certaines réserves. On l'a dit depuis le début, on pense que c'est irréaliste de prendre des décisions comme celle-là, mais qu'est-ce que vous voulez? Ça a l'air que quand on est politicien, on n'est pas obligé de se tenir aux choses réalistes. Des fois, il faut faire un peu de *surf* sur la vague. Alors, il y en a qui ont fait du *surf* sur la vague.

1470 On se retrouve dans cette situation-là. 30 000, ou presque, bilans minéraux ou 20 000 bilans minéraux à faire. 20 000. On a connu à peu près en décembre, c'était quoi les paramètres qu'il fallait suivre. Il faut que ce soit fait pour juin. Tout ça, pour la modique somme de signer par un agronome. Ce qui est humainement presque infaisable. Mais, ça, on a encore quelques mois, quand même, après le mois de juin, il reste, avant, les échéances du REA, c'est décembre 2003? Et printemps 2004, pour une autre tranche. Il reste presque un an, à la limite, pour finir cette opération-là. Mais, l'outil est disponible, ce qui n'était pas le cas avant.

1475 Et, on pense qu'avec les bancs d'essai de Saints-Anges et deux autres qui ont été annoncés, qu'on a des éléments là aussi pour aller plutôt vers une approche ferme par ferme que les approches de bassin versant. C'est un élément pour lequel on ne voulait pas aller plus vite, où qu'on a mis ce temps d'arrêt-là, la question des surplus dans les bassins versants.

1480 Et, il y a deux autres éléments qui ont été publiés aussi depuis ce temps-là. Vous avez dû voir, comme nous, les travaux de l'IRDA, en particulier un travail fort intéressant de l'IRDA, qui vous a fait des présentations, d'ailleurs, devant vous, ici, sur la question des bandes riveraines, présentation qui a été faite à *La Semaine Verte*, il y a quelques semaines, dans le fond, qui dit, en résumé: «Faites-en une bande riveraine, 1 mètre, 10 mètres, 15 mètres, peu importe. 1 mètre donne le même résultat qu'une plus large.» On a beau avoir un politicien qui se promène en disant que ça prendrait 30 mètres, sans aucune investigation, la réalité dit, après une expérience champ, s'il y en a une bonne de 1 mètre, c'est suffisant.

1490 L'autre chose fort intéressante qui est sortie, qui n'était pas disponible — probablement parce que c'est nous autres qui le disait, puis on nous pensait en conflit d'intérêts — mais ces fameux millions de mètres cubes de fumiers, lisiers qui nous pendaient au-dessus de la tête, avec les données qui ont été publiés par le CRAAQ, à la demande du ministère de l'Environnement, qui corrigent, dans le fond, ou que j'espère vont corriger toute cette impression de fardeau rejets agricoles à un tiers, en réduction d'un tiers, comparé à ce qui a été véhiculé pendant des années.

1495 Alors, on a promené un surplus qui n'a jamais existé et que les producteurs savaient qui n'existait pas, parce que sur les fermes, à bien des endroits, même si le calcul théorique donnait

1500 des surplus de fumier, les producteurs manquaient de fumier pour fertiliser leurs sols. Alors, le CRAAQ vient confirmer ça.

1505 Dans le poulet, c'est 30 % surestimation. Dans le porc, c'est 30 % surestimation. Alors, il va falloir que ça se corrige, ça, en quelque part. Puis, ce n'est pas nous qui le dit, cette fois-ci, c'est le CRAAQ. Ce sont tous des scientifiques. Normalement, ça devrait donner des résultats. Ça vient confirmer les propres calculs que nous autres, on avait faits. Ça n'existait pas, ça, en juin dernier. Ça faisait longtemps qu'on le demandait. Ça n'existait pas.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1510 Les mesures d'accompagnement dans les bassins versants pilotes devraient être suffisantes...

M. LAURENT PELLERIN :

1515 Dans les mesures d'accompagnement, on a travaillé bien fort pour réintroduire dans le Prime Vert de cette année, qui a débuté le 1er avril, la question du financement des organismes de gestion des surplus. Parce que dans le texte, aussi, on le dit. Il y a des surplus à certains endroits. On n'ira pas vers l'équipement en traitement de ces surplus-là *at large*, à la grandeur du Québec, mais il y a peut-être une première opération de séparation à la ferme et des outils moins coûteux. Mais, quand même, on aura besoin à certains endroits d'outils de gestion des surplus. Et, là, il faudrait en accompagner quelques technologies jusqu'au bout. Avoir le courage d'aller virer jusqu'au bout avant d'en supporter des dizaines de différentes. D'en prendre quelques-unes et de les *runner* jusqu'au bout. Celle de la Beauce mérite probablement d'être poursuivie un petit peu plus loin, pour regarder comment elle pourrait faire sa job sur la question des surplus des lisiers.

Je ne sais pas si, Christian, tu as quelque chose à ajouter?

1530 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

1535 Moi, je voudrais revenir sur votre première question qui est: est-ce que, à terme, au moment de la levée du moratoire, si on veut, on pourrait disposer des outils? Moi, je suis convaincu que oui. Il faut comprendre que, d'après moi, pour le premier délai qui est dans les régions qui ne sont pas en surplus, ces outils-là ne sont pas vraiment essentiels. Je pense que ça, on peut convenir que le développement peut recommencer sans qu'il y ait aucune espèce de problème, tenant compte qu'aujourd'hui, on a une norme phosphore. Les producteurs, avec les plans de fertilisation et les bilans phosphore vont gérer leurs fumiers, lisiers, en fonction des superficies disponibles et il y en a amplement suffisamment des superficies disponibles.

1540 Pour ce qui est de l'autre temps d'arrêt qui nous amène six mois plus tard, bien, pour celui-là, ça nous amène un an plus tard. Et, à mon point de vue, si on avait les ressources, si on peut disposer des ressources agronomiques, ressources humaines, pour réaliser les bilans

1545 phosphore, alors, on sait qu'il y a une obligation de tous les producteurs de produire un bilan phosphore, qui va être compilé dans une banque de données au ministère de l'Environnement. Ce qui fait que pour le ministère, il va avoir un portrait total et toute l'information sur ce que les producteurs ont à gérer sur leur entreprise et, aussi, de quelle façon ils vont être en mesure de gérer ces fumiers-là, que ce soit par propriété, entente d'épandage ou location, ou même par le traitement.

1550 Alors, une fois ce portrait-là établi, je dirais le développement futur des entreprises agricoles va être conditionné par cette capacité de gestion-là qui va être sous le contrôle du ministère de l'Environnement.

1555 Alors, c'est des nouveaux outils qui, je pense, arrivent en renfort, parce qu'on n'avait pas ces outils-là, même avec le nouveau règlement en 97. Le règlement amenait une norme phosphore, il obligeait les plans de fertilisation. Mais, avec le bilan phosphore et la banque de données dont le ministère va maintenant pouvoir disposer, je pense qu'avec ces outils-là, et si on a les ressources agronomiques pour être en mesure de produire des bilans phosphore, oui, je
1560 pense qu'on va pouvoir être en mesure de dire qu'on peut gérer maintenant le développement de la production agricole de façon tout à fait sécuritaire.

M. LAURENT PELLERIN :

1565 J'aimerais ça vous amener au graphique de l'annexe 2, page 5 de 6, sur les statistiques d'utilisation des engrais minéraux. Je pense, tantôt, je vous ai induit en erreur en disant 30 % d'augmentation des superficies en culture. C'est 13 %. C'est 35 % de réduction de phosphore sur 10 ans.

1570 Il serait un peu bête de limiter ou de maintenir ce temps d'arrêt pour la simple question d'utilisation d'azote phosphore et potasse, alors qu'on continue d'importer encore 400 000 tonnes métriques de ces ingrédients-là.

1575 Alors, si on n'agit pas sur ces deux plans-là, et je parlais tantôt de réviser les modèles de l'ASRA pour peut-être encourager — l'exemple que j'ai donné — l'utilisation plus rationnelle des engrais organiques, et si on avait comme objectif d'aller plus loin, de substituer l'importation d'engrais minéraux par de la meilleure utilisation d'engrais organiques — ici, vous regardez la place qu'il y a, il y a 437 000 tonnes métriques qu'on importe — avec une meilleure utilisation, une meilleure stratégie, on pourrait d'abord veiller à remplacer ces importations-là par une meilleure
1580 utilisation du fumier lisier.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Vous proposez — monsieur Pellerin — vous proposez d'ailleurs à cet effet des mesures incitatives d'accompagnement pour modifier, dans le fond, le comportement des agriculteurs. Vous avez quoi particulièrement en tête?

M. LAURENT PELLERIN :

1590 Bien, je vous ai parlé tantôt d'une mesure, par exemple, chez les producteurs de culture commerciale, si on donnait une bonification à l'acre ou à l'hectare pour les producteurs qui utilisent plutôt des engrais organiques que des engrais minéraux, on donnerait un signal très clair et rapide.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, votre incitatif est vraiment financier. Ce n'est pas d'accompagner par des conseils judicieux.

1600 **M. LAURENT PELLERIN :**

1605 L'accompagnement par des conseils judicieux, il s'est fait jusqu'à aujourd'hui. Je vous dirais que la proportion qui est utilisée aujourd'hui par rapport, encore avec le même tableau, si vous regardez ce qui s'est fait, parce que, encore une fois, il y a des gens qui pensent qu'on n'a rien de fait, mais les statistiques 91 par rapport aux statistiques 2000, regardez la réduction d'utilisation des engrais minéraux, puis regardez les *acrages* qui ont augmenté durant la même période. Puis, les rendements n'ont pas baissé. Les rendements à l'acre n'ont pas baissé. Ils ont augmenté.

1610 Alors, si on a pu faire ça, c'est parce qu'il y a déjà eu un travail important en sensibilisation, puis je prends à témoin les clubs agroenvironnementaux dans lesquels participent au-delà de 6 000 quelques cents producteurs déjà et qui, en plus de l'effet direct sur ces producteurs-là, soyez convaincus qu'ils ont un effet chez les voisins. Parce qu'il n'y a pas un voisin qui ne surveille pas son voisin.

1615 Alors, quand quelqu'un se rend compte que les résultats dans le champ ne changent pas, mais que les intrants d'engrais minéral, ce qu'on appelle les *buggys* d'engrais chimiques ont arrêté de voyager, la première année, ça sourit en disant: «Bien, il n'y aura pas de résultat», en présumant qu'il n'y aura pas de résultat. Mais, la deuxième année, quand on voit que les résultats sont quand même là, je vous dis que ça a un effet d'entraînement chez les voisins.

1620 Donc, réduction de presque 100 000 tonnes métriques sur dix ans, malgré une augmentation de 13 % des surfaces. Si on avait suivi la même tendance, on serait plutôt à 6-700 000 tonnes d'engrais minéraux. Il y a encore de la place.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Lacasse?

1630 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

1635 D'autres incitatifs qu'on doit envisager aussi dans la stratégie de valoriser les engrais de ferme, c'est de travailler aussi sur le produit comme tel. Avec les nouvelles technologies, de faire en sorte qu'on concentre davantage le produit, les fumiers, lisiers, parce que si on continue avec du lisier brut, en pensant qu'on va pouvoir rejoindre plus de superficie avec du lisier brut, c'est là qu'on fait fausse route. Il va falloir travailler à concentrer ce produit-là, voir à réduire aussi les odeurs de ce produit-là.

1640 Parce que les producteurs, lorsqu'ils utilisent ce produit-là dans la forme qui est là, bien, c'est restrictif, parce qu'ils savent très bien que ça peut amener des inconvénients. Alors, il va falloir travailler à améliorer le produit. Comme ça s'est fait, aussi, au niveau des papetières. Ils ont valorisé ce produit-là. Alors, il va falloir faire la même chose en agriculture.

1645 Et, dans certaines régions, il y a encore moins de 50 % des superficies agricoles qui reçoivent des engrais organiques, des engrais de ferme. Vous imaginez le potentiel qu'il y a là! On en a du phosphore, oui, mais si on utilisait davantage le phosphore organique, on serait en mesure déjà d'enlever beaucoup de pression et de faire en sorte que ça se traduise aussi par des économies pour les producteurs. Mais, il faut créer des incitatifs pour le faire connaître, le faire comprendre aux producteurs.

1650 Et, je vais aller plus loin. Quand on pose, nous, un regard très critique par rapport au concept de municipalité en surplus, je vais vous expliquer entre autres pourquoi.

1655 Ce concept-là, avec les années, on utilisait le concept -- quand une municipalité en surplus avait ce titre-là, on restreignait les modes de gestion à la propriété ou au traitement. Or, vous comprenez qu'avec ça, on est allé à l'encontre de l'objectif d'une stratégie qu'on aurait dû se donner, qui était une meilleure utilisation des terres pour les engrais organiques.

1660 Parce que quand on restreint ça à la propriété, là, c'est comme si on prenait pour acquis que tous les producteurs vont être capables d'acheter du terrain. Ce qui n'est pas le cas. Parce qu'il y a des producteurs qui se sont spécialisés dans les productions animales; il y en a d'autres qui se sont spécialisés dans la production végétale. Alors, les productions végétales, pour avoir des engrais organiques, il faut que ce soit par entente d'épandage ou par location. Mais, lorsqu'on utilise le concept de municipalité en surplus, pour exiger la propriété, bien, on s'est nui.

1665 Avec le concept d'aujourd'hui, bien, on ne peut utiliser les superficies d'épandage, parce qu'on exigeait la propriété. Et, il y a des propriétaires qui ne sont pas vendeurs nécessairement. Ils veulent faire des productions végétales, mais ils ne sont pas vendeurs. Alors, on s'est nui avec ce concept-là.

1670 C'est pour ça que l'approche ferme par ferme va favoriser une meilleure utilisation des terres pour être en mesure de mieux gérer, mieux utiliser le territoire pour gérer le stock.

LA PRÉSIDENTE :

1675 Juste un moment. Monsieur Dumais a une sous-question.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1680 Puisqu'on est sur le thème fumiers, lisiers, tout ça, vous avez certainement eu des échos
 et entendu à de multiples reprises vous-mêmes toutes les critiques qu'on adresse à la gestion
 liquide des fumiers versus la gestion solide. Et, on observe à l'heure actuelle que dans d'autres
 productions, la production laitière et certaines autres productions, même en aviculture,
 1685 possiblement en production ovine, en aviculture même, certains commencent à gérer leurs
 fumiers sur une base liquide. Comme organisation, est-ce que cette évolution-là vous préoccupe
 ou est-ce que vous considérez que les deux formes de gestion sont équivalentes et que ce n'est
 pas un problème?

M. LAURENT PELLERIN :

1690 On pourrait faire deux, trois commentaires là-dessus, sûrement. Si les producteurs font
 ces choix-là, ce n'est pas par directives qu'ils ont fait ces choix-là, c'est par réflexion et adaptation
 sur leurs propres entreprises. Il y a plusieurs éléments qu'ils prennent en compte: le coût,
 l'équipement de manutention, le temps de manutention.

1695 Parce que quand on a à fertiliser avec des matières organiques, ce n'est pas aussi simple
 que de fertiliser avec une concentration minérale. C'est très, très vite fertilisé aux engrais
 minéraux. Alors, que de fertiliser aux engrais organiques, ça peut être beaucoup plus long dans
 certains cas, particulièrement si on utilise des rampes basses, des rampes d'injection. Alors, ce
 n'est pas le même temps d'épandage. On double le temps d'épandage et on double l'équipement.
 1700 Alors, tout ça, les producteurs ont pris ça en considération.

On nous demande de réduire les odeurs aussi. Donc, les fumiers solides sont étendus en
 surface, il faut labourer. Les fumiers liquides peuvent être injectés. Alors, tous ces paramètres-là
 ont fait en sorte que, oui, il y a une tendance, même dans le secteur laitier, dans le secteur
 1705 même, je pense, agneau et mouton, quelques nouvelles entreprises qui sont équipées avec des
 systèmes de raclette et fumier semi-solide. Il y a une tendance qui est là.

Si c'est bien fait, dans un cas comme dans l'autre, le risque n'est pas accru. Je veux dire,
 quand on fait des épandages sur des prairies l'été, puis qu'il fait beau, un fumier liquide, avec un
 1710 fumier solide, il n'y en a pas de différence au niveau du risque environnemental. Cinq minutes
 après, l'eau est séchée est la matière organique est restée là.

Si c'est fait dans des mauvaises conditions, que ce soit du fumier solide ou du fumier
 liquide, le risque environnemental est très important. Alors, je pense qu'il faut surveiller beaucoup
 1715 plus les conditions et ça, ça va pour à peu près toutes les contraintes qu'on a, les épandages tôt
 le printemps, les épandages sur les pâturages l'été ou les prairies de foin, et les épandages en
 automne. On n'a pas un mot d'ordre dans un sens ou dans l'autre. Et, je ne pense pas que les
 producteurs souhaiteraient revenir à la gestion solide totale pour l'ensemble des fumiers du
 Québec, je ne pense pas que, économiquement, on puisse se permettre ça, non plus.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1725 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1730 Merci, madame la présidente. J'ai deux questions reliées encore à l'environnement biophysique, mais je ne voudrais pas qu'on prenne tout le temps d'antenne pour cette partie-là, parce que je sais que mon collègue voisin a des belles questions pour vous. Mais, une, à mon avis, qui est importante est cette question de gestion par bassin versant. En fait, vous dites, oui, à la gestion ferme par ferme et puis il faut voir qu'est-ce que ça donne pour un certain temps. Mais, la gestion par bassin versant, bien, je pense que vous y dites oui, mais surtout pas avec une intervention réglementaire supplémentaire.

1735 Alors, là-dedans, je ne sais pas si, disons, entre-temps, vous avez des mécanismes, des moyens justement qui nous permettraient de protéger les zones sensibles? De protéger les aquifères qui sont nécessaires pour les municipalités, tout ça, en fait, de protéger l'utilisation prioritaire de l'eau dans certaines régions, comment est-ce que vous le feriez? Parce que, effectivement, les terres privées, que ce soit agriculture ou boisé privé, sont souvent intéressantes pour justement protéger cette qualité de l'eau et ça va à une plus grande dimension que la ferme seulement.

1740 **M. LAURENT PELLERIN :**

1745 Oui, tout à fait. Ce n'est pas contradictoire ces choses-là et ça fait partie du paquet de réglementations qui nous sont tombé sur le dos dans la dernière années, six ou sept réglementations. Alors, on dit: de ça, il y en a assez. Et, on va plus loin que ça. On dit: des réglementations qui ont un impact de coût sur nous autres, sans que l'accompagnement technique et financier soit là, plus jamais. On n'en supportera plus un autre. On va s'opposer, puis vigoureusement. Ça n'a plus de sens.

1750 Pourquoi la Ville de Montréal ne plante pas ses puits d'eau entre la Place Ville-Marie et le Reine Élisabeth? Ils sont sur leur territoire? Pourquoi qu'il faut que les municipalités viennent chercher leur eau sur une terre d'un producteur agricole?

1755 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Bien, vous comprenez que c'est aussi possible que ce soit le seul endroit.

1760 **M. LAURENT PELLERIN :**

1765 Et, s'ils le font, pourquoi ils peuvent, sans avertissement, se présenter sur une terre, faire les investigations et conclure que c'est là, sans aucun mécanisme de compensation. Il y a quelque chose d'odieux là-dedans. Et, je pense qu'il faudra que ce soit corrigé.

1770 Tant qu'on restera dans un régime de propriété privée, si le Québec a idée de faire des recommandations pour changer le régime civil au Québec, bien, là, on verra. Ça ne sera pas juste nous autres qui sera être touché. Il y en aura d'autres de touchés. Mais, tant qu'on sera dans un régime de propriété privée, j'imagine que les lois et règlements devront tenir compte de ça. Ça n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de l'environnement. Il y a des écarts de conduite qu'il va falloir résorber, sans aucun doute. Celui-là en particulier.

1775 La Commission de protection du territoire agricole est là, aussi, puis elle a un rôle à jouer particulièrement sur l'approvisionnement en eau sur les sites alternatifs. Le meilleur site est toujours le site le plus facile. Alors, il y a des sites alternatifs qu'il faudrait regarder qui, des fois, sont un petit peu plus complexes, sont en terrain un peu moins exploité d'agriculture, un terrain peut-être un peu plus accidenté, mais qui présente les mêmes propriétés, peut-être des protections supplémentaires pour l'approvisionnement en eau.

1780 Alors, dans une stratégie de bassin versant, si cette stratégie-là n'est pas une transformation de municipalité en surplus vers bassin versant en surplus, et ça, on a un avertissement solide de ce côté-là aussi et qu'on maintient une approche ferme par ferme -- nous, l'approche ferme par ferme, on veut responsabiliser chaque producteur.

1785 «Toi, chez vous, tu as fait le choix de te spécialiser en production animale, tu n'as pas de terre. Il y a des conséquences, puis ce n'est pas à ton voisin d'être responsable de ça. Tu as des responsabilités là-dessus.» L'autre voisin qui a développé quelque chose en conformité des productions animales avec la terre qu'il a, il a fait ses choix, il a ses disponibilités, il devrait avoir une certaine marge de manoeuvre. L'autre qui a un autre modèle, et, cas par cas, comme ceux-là.

1790 Et, à l'intérieur d'un bassin versant, il y a moyen, si ce n'est pas une approche réglementaire, de regarder toutes ces contraintes-là, sécuriser au maximum. S'il faut dédommager certains producteurs parce qu'on veut utiliser leur territoire ou leur fonds de terre pour sécuriser un approvisionnement en eau, pourquoi pas? Mais, il faudra envisager un dédommagement. Sinon, il y aura quelque chose de tout à fait implacable. Les producteurs n'embarqueront pas.

1800 Et, je vous citerais quelques exemples jusqu'où ça peut aller. Je pense les cas -- pourquoi on dit que c'est une approche qui mérite d'être investiguée plus loin? Parce que déjà les expériences qui sont faites donnent de bons résultats. Dans le cas de la rivière Boyer, où les producteurs agricoles, systématiquement, ont embarqué dans le processus et ont, si vous voulez, refait une beauté à cette rivière-là à l'intérieur de quelques années. Alors, si c'est possible là, pourquoi pas ailleurs?

1805 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1810 Mais, la gestion ferme par ferme, dans le cadre du REA, nous donne peut-être l'impression que les zones sensibles, les bandes riveraines des cours d'eau, l'érosion ne sont pas prises en compte. Alors, je ne sais pas si vous -- et, aussi, quand on regarde les pistes que vous

mentionnez, en fait, vous avez tantôt parlé des bandes riveraines, mais dans les pistes que vous avez mentionnées, les bandes riveraines, on ne les voit pas, de même que le contrôle de l'érosion, on ne le voit pas.

1815 **M. LAURENT PELLERIN :**

Oui.

1820 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Est-ce que vous envisagez quelque chose à ce sujet-là? De même, aussi, que la protection des bandes sensibles et les terres inondables ou quelque chose du genre, peut-être.

M. LAURENT PELLERIN :

1825

Même si le mémoire est assez substantiel, c'est l'état de la réflexion. J'ai mentionné verbalement des exemples, par exemple, pour l'ASRA, comment on pourrait mettre des mesures incitatives d'écoconditionnalité dans l'ASRA, comment on pourrait aller du côté des bandes riveraines et encourager des processus? Il y a encore un peu d'investigation à faire dans ces

1830

domaines-là. Et, je vous dirais que l'état de la connaissance est assez mince, aussi.

Le résultat de l'étude qu'on vient d'avoir de l'IRDA sur les bandes riveraines, je suis content qu'on ait cette étude-là, qu'on n'ait pas pris une approche réglementaire il y a six mois, parce qu'elle aurait été -- sûrement que l'approche réglementaire, encore une fois, aurait été

1835

abusive, par rapport à l'objectif qu'on poursuit, c'est-à-dire de protéger l'eau. Cette étude-là est claire. Une bonne bande riveraine de 1 mètre, bien engazonnée, donne des résultats significatifs.

Alors, si on veut se donner des objectifs au Québec, prenons-les un par un, comme ceux-là. Allons vers des mesures bande riveraine, protection de pollution diffuse. Pollution diffuse, je dirais qu'il y a encore là une question de savoir, partage de savoir, information, formation de l'ensemble de nos producteurs et les clubs agroenvironnementaux sont rendus très loin sur cette question de pratiques agricoles moins agressives pour réduire le phénomène d'érosion, que ce soit éolienne ou hydrique. Et phénomène de dilution, aussi, parce qu'il y a un certain phénomène de dilution pour l'égouttement des terres.

1840

1845

Alors, il y a des choses qui sont connues. Il y a d'autres choses qui méritent encore d'être fouillées un peu, mais même si ce n'est pas écrit textuellement là-dedans, il n'y a aucune réticence de notre part à aller sur des avenues comme les trois que vous venez de mentionner.

1850

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1860

Merci, madame la présidente. J'aime parfois faire certaines analyses transversales et votre document commence par l'économie et situe le modèle à l'intérieur de l'économie. Ensuite, nous donne l'environnement. Et, à la fin, on voit arriver la question de la dimension sociale.

1865

Vous affirmez d'abord que la Loi 184 doit être maintenue et lui donner le temps de porter ses fruits. Et, on doit dire que beaucoup de municipalités, de MRC, sont venues faire valoir le

1870 point qu'elles n'ont pas assez de pouvoirs, qu'elles ont une fonction d'aménagement et d'encadrement, mais quand elles essaient de la mettre en oeuvre, qu'arrive une dénonciation du ministère des Affaires municipales à cause de la priorité à l'agriculture et que l'ensemble des fonctions sont donc difficilement conciliables, parce qu'elles n'ont pas l'autorité de le faire. Et vous ne semblez pas du tout ouvert à ça. Il n'y a pas d'ouverture dans votre document là-dessus. J'aimerais vous entendre.

1875 **M. LAURENT PELLERIN :**

1880 Alors, peut-être un commentaire et Christian poursuivra sur cette question-là. Les municipalités veulent souvent réglementer, veulent souvent avoir des pouvoirs sur les questions qu'on a mentionnées dans le dernier paragraphe à la fin. Sur la question des bruits, des odeurs, des poussières, c'est toujours des sujets très sensibles et très enviés par les municipalités. Dans ce domaine-là, effectivement, 184 ne corrige pas cette partie-là, puis ce n'est pas de notre souhait, non plus.

1885 Il y a une partie des inconvénients de l'agriculture qui vont demeurer. Et, on pense, on pensait et continue de penser que la proclamation de la priorité aux activités agricoles en zone verte en est une incontournable, irréversible. La zone verte, c'est moins de 2 %, c'est même moins que 1,5 % du territoire québécois. Si on n'est pas capable de faire de l'agriculture sur ce territoire-là, on va la faire où?

1890 Qu'il y ait d'autres gens qui prennent ce territoire-là pour un endroit de villégiature, ça se peut. Mais, ça ne doit pas dévier de la priorité principale qui est priorité à l'agriculture dans cette zone-là. Il reste pas mal grand du Québec, après le 1,5 % qui est à l'agriculture.

1895 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

Ce à quoi vous faites référence, parce que j'ai assisté à quelques reprises aux audiences, en fait, ceux qui pensent que le pouvoir municipal peut être utilisé pour limiter complètement ou restreindre complètement le développement de certaines entreprises, c'est clair que là, on fait fausse route. Ce n'est pas comme ça qu'on doit voir.

1900 Je vous dirais, d'abord, il y a une réglementation qu'on a discutée jusqu'à maintenant, qui prévoit quand même un certain nombre de normes à respecter pour les entreprises agricoles. Ça, c'est un premier niveau.

1905 Maintenant, au niveau de la Loi 184, ce qu'elle amène, c'est le respect de distances séparatrices. Pour toute la question des autres inconvénients, qu'on parle des odeurs, le bruit, ces choses-là, ce que la Loi 184 est venue clarifier, je vous dirais, c'est le fruit d'un consensus où, d'un côté, pour les producteurs et productrices, on voulait s'assurer que ces entreprises-là puissent quand même se développer dans l'avenir, mais, en contrepartie, ce qu'on est venu clarifier aussi et confirmer, c'est le pouvoir municipal.

1910

1915 Le pouvoir municipal, il est toujours là. Sauf que l'objectif, ce qui a été retenu pour le pouvoir municipal, ce n'est pas de pouvoir venir interdire tout développement de l'agriculture à l'échelle de la municipalité. Parce que ça, on doit convenir que ça ne peut pas aller jusque là. Si le ministère, si le gouvernement souhaite ça, ça sera à lui de le faire. Mais, ça ne peut pas relever d'une municipalité. De quelconque municipalité.

1920 Alors, ce que la Loi 184 est venue faire, c'est en même temps qu'elle confirme le rôle municipal, le pouvoir municipal, elle vient le baliser, de façon à ce que -- puis, ça, c'est le fruit, je vous dirais, c'est l'essentiel de l'entente qu'on a eue. C'est que, à proximité des périmètres d'urbanisation, là où il y a des concentrations urbaines, il y a possibilité, pour les municipalités, de protéger davantage ces lieux-là par rapport à des risques d'odeurs accrues. Alors, définition de périmètres qui viennent protéger ces lieux.

1925 Et, ça, ce qu'on vous dit, c'est que la loi est tellement récente, tellement récente, que ça n'a pas eu le temps d'être défini et d'être mis en pratique. La loi, elle est là depuis 2001 et les orientations gouvernementales sont mêmes venues quelques mois après. Et, c'est les orientations qui sont venues, je dirais, prévoir de quelle façon le pouvoir municipal va pouvoir s'exercer, pour protéger dans l'avenir, les périmètres d'urbanisation et favoriser une meilleure
1930 cohabitation entre l'agriculture et la population. Bien sûr, en fonction des nouvelles entreprises. Parce que les entreprises, il y en a déjà des entreprises qui sont à proximité des périmètres d'urbanisation et ces entreprises-là, on ne peut pas, non plus, les restreindre, les limiter dans l'avenir. Elles doivent pouvoir aussi se développer.

1935 Mais, avant d'implanter de nouvelles entreprises à proximité des périmètres urbains, bien, là, nous, ce qu'on a dit, c'est que les nouvelles entreprises ne sont pas liées nécessairement à une terre ou à des bâtiments existants. Alors, là, elles ont plus de possibilité d'aller s'établir un peu plus loin que le périmètre urbain, ce que les entreprises existantes ont moins de possibilité.

1940 Alors, nous autres, dans un contexte comme celui-là, on pense que pour l'avenir, ça va favoriser une meilleure cohabitation, mais il faut que ces nouveaux outils-là, encore une fois, on leur laisse le temps d'agir. Et, je vous dirais, les derniers chiffres nous disent qu'on est seulement à 27 MRC qui ont révisé leur schéma d'aménagement pour intégrer la Loi 184 et les nouvelles orientations. Alors, ça ne peut pas avoir donné de résultat.

1945

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1950 Mais, il reste qu'il y a un conflit politique. Il y a un certain nombre qui sont venus nous voir, ils nous ont dit: «Notre RCI, par exemple, a été bloqué, etc.» et les gens veulent, au plan politique, au niveau municipal comme au niveau des MRC, veulent être capables d'un aménagement plus global. En tout cas, ce qu'ils viennent nous dire, c'est qu'ils ne sont pas capables de le faire. Mais, je ne veux pas en faire une controverse avec vous. Je veux juste vous dire: attention! Il y a probablement un univers un peu plus complexe.

1955 J'ai aimé tantôt votre réaction, monsieur Pellerin, quand mon collègue a parlé de l'eau. Vous avez dit: quand on vient intervenir sur le territoire d'un cultivateur, il réagit, parce qu'il se sent agressé, il se sent envahi. Or, c'est ça, le sentiment que les citoyens, qui sont des ruraux, mais qui sont parfois des producteurs agricoles, mais qui s'aperçoivent qu'une série de décisions viennent changer leur univers. Ils se rabattent sur le pouvoir local. Ils se rabattent sur la MRC et il y a une espèce de conflit de perception.

Vous faites des ouvertures, et c'est très intéressant. Vous dites:

1965 *«Favoriser l'émergence de lieux d'échanges entre le monde agricole, le milieu municipal et la population en général, afin de rétablir un dialogue permettant une compréhension mutuelle nécessaire à un climat de respect et de confiance.»*

1970 Avez-vous des processus là-dessus? Ce que les gens demandent en général, c'est plus de pouvoir. S'il n'y a pas de partage de pouvoir, on est dans d'autres niveaux de communication, de rencontre. Est-ce que vous envisagez des modalités de mise en oeuvre de ça?

M. LAURENT PELLERIN :

1975 D'abord, peut-être un commentaire sur les RCI. Vous avez dit tantôt qu'il y a plusieurs municipalités que leur RCI a été bloqué. S'il y a des municipalités qui ont voulu utiliser le RCI comme moyen de permettre le développement des productions animales sur leur territoire, mais dans des entreprises de pas plus que 5 unités animales, c'est sûr qu'ils vont avoir été bloqués. Ce n'est pas l'esprit de la loi. Et, on va continuer à s'objecter à ça, aussi, parce que c'est de faire indirectement ce qu'ils ne peuvent pas faire directement. Et, il y en a un certain nombre de malins qui ont essayé ça. Alors, ils peuvent se plaindre que ça n'a pas été accepté, mais ils sont contraires à l'esprit de ce qu'on cherchait à faire.

1985 Il y a quand même un phénomène, là. S'il y en a juste 27 sur 90-92 qui sont en agriculture, des MRC qui ont adopté ça, ça ne peut pas avoir eu un impact. Je pense qu'il y a un travail à faire de leur part qui n'a pas été fait.

1990 Sur la partie principale de votre question, sur la question des conflits d'usages, bien sûr qu'on est conscient que cette réaction-là des producteurs, c'est une face inverse de la réaction de nos concitoyens.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Exactement ça.

1995 **M. LAURENT PELLERIN :**

2000 Il y a comme un *matchage* rugueux pour utiliser des mots qui ont été utilisés par d'autres entre ce qui se passe chez les agriculteurs et ce qui se passe chez les autres. Mais, comme on est, dans ces municipalités-là un très petit nombre, moins que 1 % de la population, en général, au Québec, si on règle ces questions-là par voie de référendum comme ça a essayé de se régler dans plusieurs endroits dans les municipalités et nous autres, on est un peu en réaction dans ce qu'on vous présente, on les perd tous, les référendums. Ça, on est très conscient de ça. Alors, on ne peut pas nous imposer ça de force.

2005 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je connais d'autres personnes qui ne veulent pas faire un référendum, s'il n'est pas gagnant, non plus. Alors...

2010 **M. LAURENT PELLERIN :**

Nous autres, on sait qu'il est perdant. Les nôtres, on sait qu'ils sont perdants. Quand vous avez 80 producteurs, dans le meilleur des cas, contre 2 000 concitoyens...

2015 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2020 La loi du nombre. Le référendum, c'est une requête. Mais entre la loi du nombre absolu et la capacité pour une MRC, tout en reconnaissant une priorité -- il y a une mairesse qui est venue avec une productrice agricole, d'un village agricole et qui dit: «Mais l'arrivée d'un promoteur de l'extérieur qui vient tout bouleverser notre réalité rurale et agricole», ils ne comprennent pas. Alors, y a-t-il des modalités d'articulation, tout en reconnaissant une priorité et de mettre en oeuvre des choses?

2025 **M. LAURENT PELLERIN :**

Bien, là, c'est vous qui me faites sourire un peu. Oui, c'est un fait. Quand un promoteur de l'extérieur qui arrive dans une municipalité, il arrive en face de chez moi, il arrive en face d'un producteur agricole, on a tous la même réaction: Qu'est-ce qu'il vient faire ici? On est tranquille dans notre milieu.

2030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais, c'est 50 % de la production porcine.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Surtout quand sa production dégage des odeurs.

2040 **M. LAURENT PELLERIN :**

On ne s'obstinera pas sur les chiffres, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2045 55?

M. LAURENT PELLERIN :

2050 Je dirais plus bas que ça, pas mal. La grande majorité, je vous rappelle, de la production est faite par des producteurs qui demeurent sur les fermes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2055 Oui.

M. LAURENT PELLERIN :

2060 Alors, ils sont les premiers à avoir les inconvénients. Ça, je pense que c'est incontournable. Mais, effectivement, quand on a des promoteurs qui viennent de l'extérieur — et ça, ça semble être une constante dans tous les dossiers qu'on a analysés, parce qu'on en a analysé plusieurs dizaines de dossiers — il semble y avoir une problématique supérieure, supplémentaire.

2065 Et, c'est probablement celle-là qu'il faut encadrer le plus pour s'assurer de la cohabitation harmonieuse. C'est un élément, je pense, qu'il faudra investiguer de façon beaucoup plus proche qu'on ne l'a fait jusqu'à aujourd'hui.

2070 Un autre élément, c'est aussi qu'il faudra s'assurer, quand on parle des forums où il faudrait échanger avec nos concitoyens du monde rural, les gens ont perdu un peu le contact avec l'agriculture qui se pratique aujourd'hui. Pour plusieurs raisons. On n'a plus tous un parent qui est propriétaire d'une ferme, un grand-père, un oncle. Alors, ça, cette distance-là s'est faite.

2075 On a aussi, sur plusieurs de nos fermes, beaucoup moins de visiteurs qu'on avait, il y a plusieurs années, parce que la protection sanitaire des troupeaux limite l'entrée. Même entre producteurs, on ne visite pas les bâtiments de production. Les membres de la famille ne visitent pas les bâtiments de production pour rien, parce qu'il y a des risques d'introduction de microbes, puis de maladies. Alors, ça, je pense que les producteurs ont joué ça depuis plusieurs années déjà.

2080 Il faudra dans nos milieux trouver des occasions pour que nos concitoyens refassent contact avec la réalité de l'agriculture d'aujourd'hui. On les a entretenus autant par les téléromans que par certains personnages, on les a entretenus d'une agriculture folklorique dans les 20 dernières années. Alors, le chemin s'est perdu.

2085 Cette année, avec les activités qu'on va mener, particulièrement le mois de septembre prochain, où on veut, à travers le Québec, avoir un nombre de fermes important, on parle de quelque chose entre 150 et 180 fermes, selon les prévisions qu'on est en train de travailler, fermes ouvertes, un beau dimanche de septembre, pour des visites à la ferme pour nos concitoyens dans chacun des milieux ruraux du Québec.

2090 Et, ça, on veut répéter ça plusieurs années, pour commencer à se créer des forums où on aura l'occasion d'échanger sur c'est quoi l'agriculture qui se pratique aujourd'hui. Puis, peut-être entendre nos concitoyens dans leur point de vue, mais qu'ils nous entendent aussi dans nos réalités.

2095 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous pourriez faire ça dans les *Journées de la culture*. Culture et agriculture. Mais, juste une chose. Vous faites une ouverture qui est intéressante et je voudrais voir jusqu'où vous allez. La finale, vous dites:

2100 «*Compte tenu que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture sont très élevées, parfois contradictoires, il pourrait être souhaitable d'élargir le débat à l'ensemble de la société.*»

2105 De quel type de débat? À quel type de débat? Pensez-vous à un débat permanent? À une autre forme de consultation élargie? À une institution qui assurerait ça de manière régulière? Y a-t-il des formes qui sont associées à ça?

M. LAURENT PELLERIN :

2110 Non, on n'est pas allé jusqu'à penser à une institution particulière. On n'est pas, non plus, du genre à en créer plus qu'il y en a de corps d'intervention. On va se servir de ceux qui existent dans un premier temps.

2115 Débat de société dans le sens où des consommateurs, à chaque jour, font des choix, par leurs choix de consommation. Qui ne sont pas toujours des choix responsables. On disait tantôt, notre consommateur québécois, à chaque fois qu'on l'analyse, puis on a plusieurs fédérations spécialisées qui le font pour chacun de leurs produits, c'est un consommateur qui réagit, pour les deux tiers, au prix.

2120 Alors, quand on réagit sur le prix, si la tranche de steak ou le légume qu'on produit ici est plus cher parce qu'on a des contraintes environnementales, des réglementations, des coûts supplémentaires, des plans agroenvironnementaux, des bilans phosphore à faire, puis que la carotte qui nous vient de Californie est un petit peu moins chère, on sait très bien ce qui se passe. C'est la carotte de la Californie qui est consommée.

2125 Alors, l'objectif de faire ce débat-là avec l'ensemble des citoyens et probablement par une instance gouvernementale en quelque part, c'est d'avoir des moyens de sensibiliser les consommateurs aux choix qu'il fait quotidiennement et à l'impact que ça a sur notre agriculture.

2130 On a pu constater quand on est allé en Suisse, qu'ils ont de très belles normes environnementales. Le chiffre exact, je pense que c'est 40 % des citoyens vont faire leur épicerie au-delà de la frontière de la Suisse pour ne pas payer ces charges-là sur leurs produits. Alors, si c'est ça le résultat qu'on veut au Québec, on ne pourra pas le faire sans avoir des forums qui vont faire partager ces choix-là avec l'ensemble de la société.

2135 Si on partage ensemble ces choix-là à l'intérieur de la société, puis l'idée d'un de nos représentants de l'Estrie, d'une taxe sur les pneus, sur les aliments ou sur les batteries, est peut-être une piste à explorer. Et, ça pourrait se réduire à une mesure comme celle-là. Je veux dire, c'est 2 %, c'est 1 % du panier d'alimentation. Calculez la somme que ça fait. On achète pour une couple de milliards par semaine de produits alimentaires. 1 % de ça, ça ferait tous les argents nécessaires pour nous faire faire toutes les mesures que vous voulez nous faire faire. Que la société veut nous faire faire. Et tout le monde en tirerait bénéfice.

2145 Ce qu'on consomme, nous autres, comme producteurs agricoles, on est prêt à en être responsable à 100 %. Mais, je ne peux pas être responsable de tout ce que mes concitoyens veulent consommer, tout en voulant l'acheter au meilleur prix possible. Ça, cette mission-là, on pourrait se la donner, mais ça serait du rêve. Alors, il faut se trouver un forum qui va permettre de faire cette discussion-là.

2150 Puis, si le résultat, c'est de dire, bien, il faut faire comme on a fait sur les pneus, il faut mettre une taxe à la consommation pour venir à bout de supporter toutes ces contraintes-là, on dit bravo! On va être preneur. On va être partant.

2155 Alors, on en a quelques idées comme celle-là. Mais, sûrement pas de créer un forum permanent.

LA PRÉSIDENTE :

2160 Monsieur Lacasse?

M. CHRISTIAN LACASSE :

2165 Oui. Je reviendrais rapidement sur la question du pouvoir municipal. Pour moi, il y a un autre élément sur lequel je voudrais vous sensibiliser. Vous remarquerez que où il y a le plus d'opposition, où ça brasse le plus, lorsqu'il arrive des nouveaux projets, c'est souvent dans les municipalités où il n'y en a pratiquement pas de production disons porcine pour le moment. Et, ça, il faudrait réfléchir. Parce que la réglementation, aujourd'hui, va avoir un effet pour, soit déconcentrer, ou assurer une meilleure répartition des entreprises, de l'agriculture, sur le territoire. Si on laisse agir le pouvoir municipal, pour des raisons d'odeurs, particulièrement

2170 d'inconvénients, on va aller à l'encontre de ça. Parce que, je dirais, on le voit: l'effet de la réglementation, ça déconcentre. Ça amène la production dans d'autres municipalités. Et, ça, il y a des avantages à ça.

2175 Il faut faire attention, par ce pouvoir-là, de venir annuler ces avantages-là. On a certaines contradictions, vous savez. Puis, c'est la même chose pour les épandages, l'été. Le pouvoir municipal, on dit qu'il faudrait qu'il s'exerce davantage par rapport aux épandages l'été. On a fait des pas de géant pour améliorer justement une meilleure utilisation de nos fumiers en saison végétative, mais ça a amené des problèmes d'odeurs. On le reconnaît. Mais, on l'a fait pour l'environnement. Alors, il faut analyser ces choses-là un peu plus globalement.

2180 Et, pour moi, les solutions à ça, elles sont technologiques. Ce n'est pas de revenir en arrière, puis de bloquer des projets un peu partout. Il y en a des odeurs? Attaquons-les, les odeurs. Il y a des nouvelles technologies qui vont se développer pour réduire ces inconvénients-là. On ne les réduira pas à zéro. Mais, c'est là-dessus qu'il faut travailler. Et, je suis convaincu,

2185 moi, que cette pression-là, elle va diminuer au fur et à mesure qu'on va avancer dans la réduction des odeurs. Et on n'aura pas posé de gestes qui vont nous amener ailleurs qu'on le souhaiterait avec la réglementation. Une meilleure gestion des fumiers, une meilleure répartition des entreprises sur le territoire, ça, c'est fondamental. Les questions des odeurs? Attaquons-nous y, mais par les nouvelles technologies.

2190

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2195 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2200 Merci, madame la présidente. Ma question va s'adresser peut-être un peu plus à monsieur Lacasse, mais, c'est bien sûr, si monsieur Pellerin veut l'aborder, il n'y a pas de problème. Quand on était à Québec, dans les séances thématiques, on a entendu un conférencier assez drastique dans ses opinions, monsieur Lorne Giroux, qui contestait d'une manière très virulente les modalités qui ont précédé l'adoption de diverses mesures, dont la Loi 187 et qui contestait beaucoup, beaucoup, beaucoup — avec le Barreau d'ailleurs, je pense — qu'il qualifiait d'un régime d'immunité que, lui, considère abusif des producteurs agricoles vis-à-vis les citoyens.

2205

2210 Et, à ce moment-là, monsieur Lacasse, vous aviez voulu intervenir dans la période de questions, non pas pour poser une question, mais pour argumenter vis-à-vis cet exposé. Et, à ce moment-là, on vous avait dit: «Bon, ce n'est pas le moment. C'est la période de questions.» Bon, alors, peut-être que aujourd'hui, ce serait une occasion qui vous serait donnée de nous dire peut-être ce que vous vouliez nous dire, à ce moment-là. Mais, aussi, de nous dire comment vous réagissez, le monde agricole, vis-à-vis cette critique perçue *d'un régime d'immunité abusif vis-à-vis des citoyens* qui se considèrent lésés et qui voudraient faire redresser les torts qu'ils perçoivent par rapport à un agriculteur à travers des procédures comme celles des tribunaux.

2215 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

2220 Moi, ce qui me fait le plus réagir dans ça, c'est que pour avoir été associé de très près à toutes les discussions qu'on a eues avec le monde municipal et maître Brière à l'époque, écoutez, je suis très bien placé pour savoir à quel point on a fait des compromis. C'est le résultat d'un fort compromis. Et, de voir de quelle façon c'était présenté, en disant que, finalement, le monde agricole avait tout gagné, il avait tous les pouvoirs, il avait tous les privilèges, j'en revenais pas.

2225 Je vous dirais, moi... j'en revenais pas, parce qu'on en a fait, des compromis. Je vous l'ai mentionné tantôt. Le pouvoir municipal est confirmé, il peut être utilisé, mais utilisé d'une façon raisonnable. On s'entend là-dessus? C'est sûr que si c'est un pouvoir illimité que les gens recherchent pour interdire à chaque fois qu'il y a un projet agricole, on ne parle pas de la même chose. Alors, moi, j'ai réagi beaucoup à ça.

2230 Quand on parle d'immunité des producteurs, avec la Loi 184, il y a eu des changements sur cette immunité-là. Un producteur qui est en faute, qui est en faute par rapport aux bonnes pratiques, il n'est pas immunisé. Il peut être poursuivi. Il peut être accusé. Alors, c'est faux de prétendre que c'est l'immunité totale.

2235 Puis, où j'ai réagi aussi, j'aurais souhaité réagir encore plus, c'est lorsqu'il a fait l'analyse
du nouveau REA. Il est allé jusqu'à dire que, là, les producteurs pourraient épandre jusque dans
les fossés et cours d'eau. Là, j'en suis pas revenu, parce que le nouveau règlement, justement,
apporte une protection qu'il n'y a jamais eu par rapport aux fossés. Les fossés agricoles, vous
savez, c'est ce qu'il y a de plus, en termes de cours d'eau, au Québec. Il y en a partout, des
fossés. Et, là, il y a une protection de 1 mètre, ce qu'il n'y a jamais eu autrefois avec les anciens
2240 règlements. Et, là, aujourd'hui, avec les plans de fertilisation, tu ne peux pas ne pas en tenir
compte. L'agronome qui signe le plan, c'est lui qui détermine ces protections-là de fossé et cours
d'eau.

2245 Alors, moi, c'est quelques points. Je vous dis, à mon point de vue, là, c'était erroné,
cette analyse-là, pour un certain nombre de points, puis c'est pour ça que j'avais demandé à votre
Commission de scruter ça à la loupe, parce qu'il y avait des choses qui ne reflétaient pas le fruit
des discussions qu'on a eues avec le monde municipal. Et, aussi, l'analyse du nouveau
règlement.

2250 **M. LAURENT PELLERIN :**

J'aimerais ça rajouter un commentaire, ça me brûle la langue. Vous savez, ce n'est pas
parce que vous êtes dans une profession très notable dans la société que certaines de ces
personnes-là ne sont pas à l'abri des conflits d'intérêts. À l'école, on leur enseigne que le droit
2255 environnemental, c'est la business de l'avenir. Je ne suis pas surpris que le Barreau va s'insurger,
puis ses représentants, contre toutes les réductions de possibilité de poursuites qu'il y a, parce
que c'est une question de business. Alors, je leur attribue un peu de conflit d'intérêts.

2260 À l'occasion, on s'en fait attribuer un peu. Alors, ça fait du bien d'en attribuer un peu à
d'autres, aussi. Et, ce n'est pas parce qu'ils sont dans une profession notable qu'ils ne sont pas
en conflits d'intérêts sur cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2270 Dernière petite question. J'aime lire des documents, comme je disais, les analyser.
J'aime voir ce qu'ils disent et ce qu'ils ne disent pas. Et, je n'ai pas trouvé une fois dans votre
document le mot *santé*. Parce que c'est un thème public important. Avez-vous des
préoccupations?

2275 **M. LAURENT PELLERIN :**

J'ai assisté à une des audiences qui parlait de santé et les conclusions que j'ai vues, ce
soir-là, par les experts, m'ont laissé sous-entendre qu'il n'y avait aucun document, aucune

analyse, aucune étude qui démontrait un lien de cause à effet entre aucune des pratiques agricoles, l'ensemble des pratiques agricoles et la santé. Alors, on n'a pas repris ça, parce que
2280 je pensais que c'était votre observation et la nôtre qui étaient partagées, ce soir-là, en tout cas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2285 Mais on a eu un mémoire depuis ce temps-là.

M. LAURENT PELLERIN :

Alors, on est sur cette position. Il peut y avoir des inconvénients à la pratique de
l'agriculture, mais le stress psychologique de revenir à la maison parce qu'il y a des odeurs,
2290 disons... On vit sur les fermes, ma femme, mes enfants, on a été élevé sur une ferme porcine,
ils sont de beaux grands enfants, en bonne santé. Le stress psychologique, pas pire que ceux
qui vivent à Montréal ou dans un milieu, j'ai été élevé dans les papetières à Trois-Rivières, on a
subi ce stress psychologique là toute notre vie, mais mon père, il gagnait sa vie.

2295 Alors, ça, là, ça ne nous fait pas chavirer, ce bout-là, encore. On va travailler sur la
question des odeurs. On va continuer à travailler sur la question des odeurs. Hormis, je pense,
le cas que vous soulevez tantôt sur la question des sources d'approvisionnement en eau, nappe
aquifère, sur laquelle il faut être prudent, il y a d'ailleurs beaucoup de pratiques qui ont changé par
rapport à ça, les périmètres de protection, on a plusieurs de nos fédérations qui ont mené des
2300 campagnes d'identification des puits en milieu agricole, c'est une pratique qui tend à s'étendre
dans d'autres régions aussi, qui est une excellente pratique, alors cette partie-là de prévention,
oui. Mais, un lien de cause à effet, particulièrement en production porcine et odeurs, je pense
que c'est ça qui avait été soulevé dans une des parutions, on prend ça avec un soupir. Une
grande respiration. C'est bon pour les odeurs. C'est bon pour la santé, aussi. Et, il y aura
2305 toujours certaines odeurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2310 Avec un grand verre d'eau, aussi.

M. LAURENT PELLERIN :

Oui, oui.

2315 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

Moi, ça me fait un peu rire, aussi, parce que, regardez, avec les normes de qualité qu'on s'est données au niveau agricole pour produire des aliments de qualité, avec une innocuité, on répond, on dit souvent: «La santé, c'est en fonction de l'alimentation». Mais, je pense que, 2320 ici, au Québec, on n'a rien à envier, les consommateurs n'ont rien à envier à n'importe où ailleurs dans le monde sur la qualité des produits qu'ils consomment.

Et, ça, si on veut en parler de la santé, parlons-en complètement. Parlons-en. On peut en parler par rapport à la question environnementale, mais parlons-en aussi par l'entremise de la 2325 qualité de produits. Puis, ça, on s'est donné des normes ici au Québec, puis on en paie le coût, là. Comme agriculteurs, c'est des coûts supplémentaires, mais on fait la job. Parce que le consommateur a une qualité de produits irréprochable ici.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Alors, monsieur Pellerin, monsieur Lacasse, monsieur Lavoie et monsieur Larose, nous vous remercions.

M. LAURENT PELLERIN :

2335

J'aimerais peut-être, s'il me reste quelques minutes, un petit commentaire de conclusion. D'abord, les Québécois sont des innovateurs. Bombardier a quelques problèmes ces jours-ci, mais ça fait partie des *patenteux* québécois. C'est rare qu'on a trouvé une solution à un problème avant d'arriver dans le problème. Et, particulièrement sur la question des odeurs, tant qu'on a 2340 épandu les fumiers à l'automne tard, toutes les fenêtres étaient fermées, les problèmes des odeurs n'étaient pas tellement présents. Depuis qu'on épand le fumier l'été, le problème des odeurs a ressurgi de façon criante et on est conscient que c'est un problème de cohabitation avec nos voisins, un problème urgent à résoudre. Particulièrement la question des odeurs.

2345 Nous pensons que d'arrêter le développement de la producteur agricole n'est pas une solution qui va nous permettre de régler ces problèmes-là. Il faut continuer à travailler à la solution des problèmes.

2350 Et je citerais un des nombreux rapports que le BAPE fait, un des rapports Beauchamp sur la question de l'eau. Parce que c'est aussi une question qui nous tient à coeur. J'aimerais vous rappeler que les producteurs agricoles, en grande majorité, s'approvisionnent en eau sur leur propre terre. Le rapport Beauchamp disait:

2355 *«Pour ce qui est de la pollution d'origine agricole, on a fait la première partie qui était la partie facile, de contenir dans des structures étanches les fumiers, lisiers et de les utiliser de la meilleure façon possible. La tâche qui est devant nous, avec l'autre partie, la pollution diffuse, est une tâche immensément plus grande, peu connue et sûrement beaucoup plus coûteuse que la première phase.»*

2360 Dans le fond, le facile est fait. Le difficile est devant nous. Et, ça, ça date de... ça ne fait pas bien, bien longtemps, quelques années, ce grand constat-là et on est encore là-dessus. On avait du travail de fait à l'époque. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Et ça va prendre du temps pour résoudre cette pratique-là.

2365 On fait de l'agriculture aujourd'hui avec des technologies qui nous ont été enseignées, qui datent de 30, 40, 50 ans. Si on veut inverser ces tendances-là, ou adapter ces tendances-là, je soupçonne que ça prendra 10 ans, 15 ans, 20 ans pour terminer ces changements-là. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2370 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2375 Non seulement le rapport Beauchamp, ça a été votre bible maintenant, mais attendez d'avoir le rapport Boucher!

LA PRÉSIDENTE :

2380 Alors, donc, je réitère ce que j'ai dit. Nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique. La Commission ajourne ses travaux et elle reprend à 13 h.

2385 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2390 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.